



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Stratégie pour l'Afrique Subsaharienne 2021–2024

Stratégie de politique extérieure
2020–2023



**Stratégie pour
l’Afrique Subsaharienne
2021–2024**

Le présent rapport, qui a été approuvé par le Conseil fédéral le 13 janvier 2021, est une stratégie géographique qui découle de la stratégie de politique extérieure 2020–2023 (SPE 20–23). L’objectif 6.2 de la SPE 20–23 prévoit en effet que la Suisse élabore une stratégie pour l’Afrique subsaharienne. Le présent rapport vaut en outre exécution par le Conseil fédéral du postulat 19.4628 Gugger.

Avant-propos



La présente stratégie est la deuxième stratégie géographique découlant de la stratégie de politique extérieure 2020–2023. Comme la stratégie MENA, elle constitue une nouveauté, car c'est la première fois que le Conseil fédéral adopte une stratégie pour l'Afrique subsaharienne. Le présent document en définit les priorités thématiques et géographiques ainsi que les objectifs et les mesures pour la période 2021–2024. Le Conseil fédéral entend ainsi renforcer la cohérence et la transparence de sa politique extérieure.

Reposant sur une approche interdépartementale intégrée (*whole of government approach*), la stratégie est mise en œuvre conjointement par les sept départements fédéraux et les représentations extérieures de la Suisse. Elle a également vocation à servir de cadre d'orientation à de nombreux autres acteurs en Suisse. Je pense notamment au Parlement, aux cantons, aux milieux économiques et scientifiques et aux organisations de la société civile – des ONG aux partis politiques. Certes, le Conseil fédéral ne peut ni ne veut faire adhérer toute la Suisse à ses positions, mais j'ai à cœur que le vaste savoir-faire disponible dans notre pays profite au mieux à l'Afrique subsaharienne, selon une approche impliquant l'ensemble des acteurs nationaux (*whole of Switzerland approach*).

Pourquoi une stratégie pour l'Afrique subsaharienne? Premièrement, la région ne cesse de gagner en importance, y compris pour la Suisse. Ce serait donc une erreur de réduire l'Afrique aux défis qu'elle doit surmonter – même s'ils sont de taille – et de ne la considérer que sous l'angle de la migration. L'Afrique, c'est surtout de nouvelles opportunités. Deuxièmement, il existe depuis longtemps entre notre pays et l'Afrique subsaharienne un lien fondé sur la proximité géographique, la richesse culturelle et le potentiel économique de la région. Je l'ai constaté personnellement lors de mes visites: la Suisse inspire confiance et l'intérêt pour une coopération avec elle est important. Le continent a beaucoup à offrir et la Suisse y a donc progressivement renforcé sa présence.

Avec la présente stratégie, le Conseil fédéral entend mettre en évidence la diversité des liens existant avec la région et les fédérer. Le but est également d'affûter le profil de la politique extérieure de la Suisse et d'approfondir les relations avec les États africains. La stratégie a été élaborée sur la base d'un large processus de consultation. Les représentations diplomatiques de plus de 30 pays africains ont participé aux discussions, dans un véritable esprit de partenariat.

La présente stratégie s'appuie sur un large éventail d'instruments, parmi lesquels la coopération internationale joue un rôle essentiel, conformément à la stratégie définie dans ce domaine pour la période 2021–2024. De plus, l'Afrique subsaharienne gagne en importance pour d'autres politiques également, notamment les politiques extérieures économique, financière et numérique, ainsi que pour la diplomatie scientifique et le multilatéralisme. Le Conseil fédéral souhaite soutenir cette évolution et renforcer par la même occasion les liens de la région avec la Genève internationale.

Enfin, la présente stratégie offre une certaine flexibilité, qui permettra de procéder à des ajustements. Je pense par exemple à la pandémie de COVID-19 et à ses conséquences pour l'Afrique. Mais une chose est sûre: la politique africaine de la Suisse continue à privilégier le partenariat, la solidarité et le souci du résultat!

Dans cet esprit, je vous souhaite une agréable lecture.

Ignazio Cassis
Chef du Département fédéral des affaires étrangères

Table des matières

Résumé	1
<hr/>	
1 Introduction	2
1.1 Pourquoi une stratégie pour l’Afrique subsaharienne ?	3
1.2 Bref historique des relations avec l’Afrique subsaharienne	3
1.3 Cohérence	5
<hr/>	
2 Analyse géopolitique	6
2.1 Intégration régionale et acteurs internationaux	6
2.2 Tendances régionales	7
<hr/>	
3 Priorités thématiques	12
3.1 Paix, sécurité et droits de l’homme	12
3.2 Prospérité	13
3.3 Durabilité	14
3.4 Numérisation	15
<hr/>	
4 Priorités géographiques	16
4.1 Région du Sahel	17
4.2 Région de la grande Corne de l’Afrique	19
4.3 Région des Grands Lacs	23
4.4 Lionnes économiques	25
4.5 Organisations régionales	29
<hr/>	
5 Partenaires de mise en œuvre	32
<hr/>	
Annexe 1 : Réseau des représentations	34
Annexe 2 : Abréviations	36
Annexe 3 : Glossaire	38
Annexe 4: Postulat 19.4628 Gugger	43

Résumé

L'Afrique subsaharienne gagne en importance sur l'échiquier politique et économique mondial. Le sous-continent fait certes toujours face à de nombreux défis, souvent anciens, mais sa rapide mutation sociétale, économique et politique offre de nouvelles perspectives.

Le Conseil fédéral entend donc accroître la visibilité et le poids de la politique de la Suisse pour l'Afrique subsaharienne et renforcer la cohérence de sa politique extérieure. Le but est d'entretenir des relations bilatérales et régionales reposant sur le principe du partenariat.

Se fondant sur l'analyse géopolitique de la région et sur la [stratégie de politique extérieure 2020-2023 \(SPE 20-23\)](#) de la Suisse, le Conseil fédéral a défini quatre priorités thématiques.

1. Paix, sécurité et droits de l'homme
2. Prospérité
3. Durabilité
4. Numérisation

Pour ce qui est de la migration, celle-ci présente un caractère transversal et c'est pourquoi elle ne constitue pas une priorité thématique distincte. La mise en œuvre des priorités ci-dessus doit cependant aussi contribuer à combattre les causes des déplacements forcés et à réduire la pression migratoire à moyen et à long terme.

Afin de tenir compte de la diversité du sous-continent, le Conseil fédéral a également défini cinq priorités géographiques :

1. Région du Sahel
2. Région de la grande Corne de l'Afrique
3. Région des Grands Lacs
4. Lionnes économiques
5. Organisations régionales

Pour chacune de ces priorités géographiques, la stratégie définit les trois domaines thématiques les plus importants aux yeux de la Suisse, ainsi que les objectifs visés et les mesures permettant de les atteindre.

Sont ensuite décrits les partenaires de mise en œuvre de la stratégie. Enfin, les annexes présentent le réseau des représentations suisses en Afrique subsaharienne et contiennent également une liste des abréviations et un glossaire ainsi que le postulat 19.4628 Gugger.

La présente stratégie pour l'Afrique subsaharienne porte sur une période de quatre ans. Au terme de cette période, les services fédéraux concernés procéderont à une évaluation visant à déterminer dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints.

1 Introduction

La présente stratégie concerne les pays situés au sud du Sahara et couvre ainsi 49 États au total. L'Afrique du Nord relève quant à elle de la stratégie du Conseil fédéral pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, dite stratégie MENA (*Middle East and North Africa*). Les interactions entre l'Afrique subsaharienne et les régions voisines d'Afrique du Nord et de la péninsule arabique sont cependant aussi présentées.

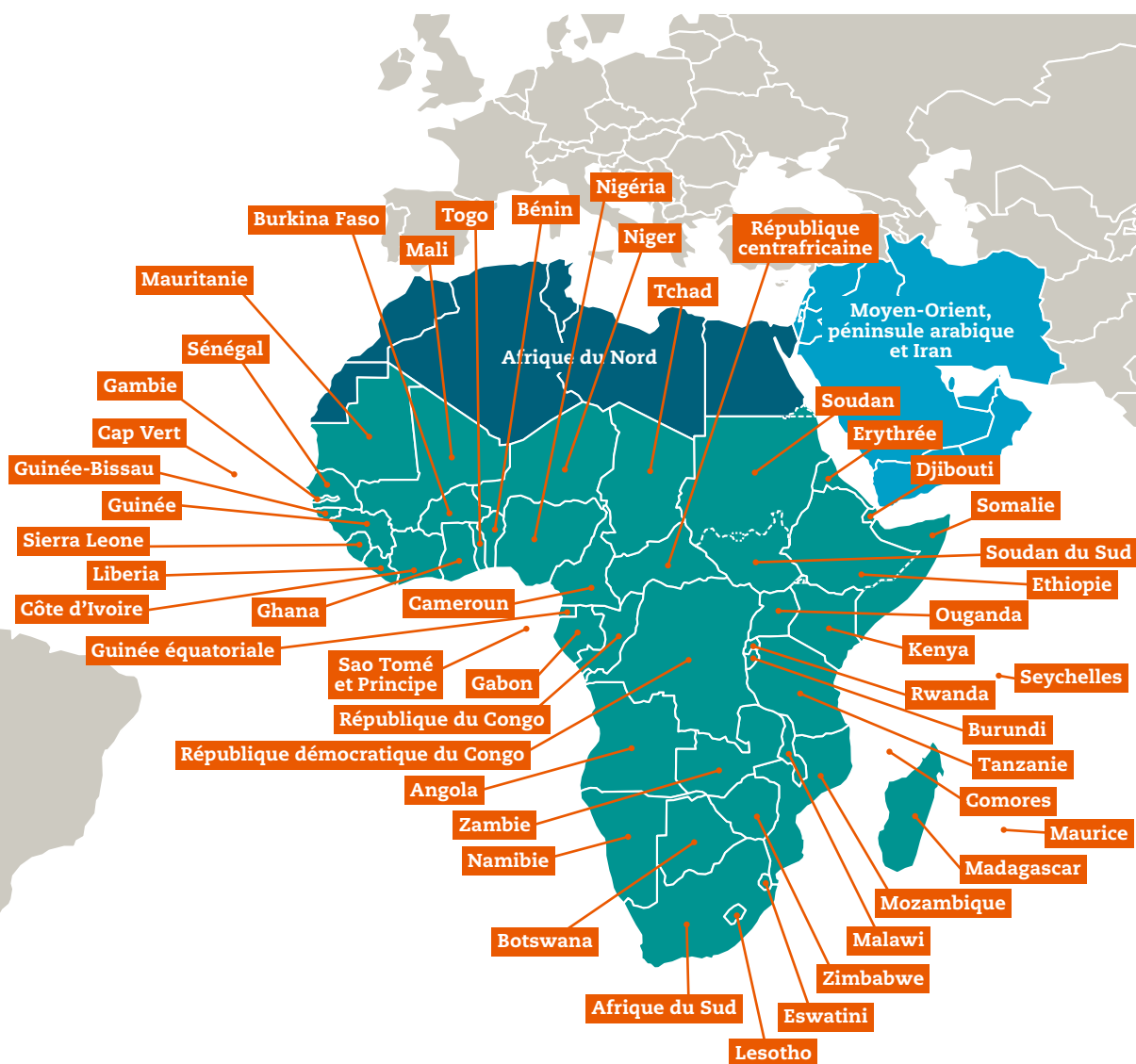


Figure 1 : L'Afrique subsaharienne et les régions voisines (source : DFAE).

1.1 Pourquoi une stratégie pour l’Afrique subsaharienne ?

De nombreux regards se tournent aujourd’hui vers l’Afrique subsaharienne, en raison non seulement des défis auxquels le continent fait face de longue date, mais aussi des nouvelles opportunités qu’il offre. En effet, **l’Afrique gagne en importance sur l’échiquier politique et économique mondial**. La Suisse entend donc mieux prendre en considération les atouts de ce continent et y développer des relations tournées vers l’avenir, tout en tenant dûment compte de la diversité caractérisant les régions, les États, les cultures et les sociétés de l’Afrique subsaharienne.

L’Afrique fait partie de l’**environnement régional élargi de la Suisse**. Les conflits et l’absence de perspectives économiques chez nos voisins au sud de l’Europe ont des conséquences négatives pour la Suisse également. Inversement, si l’Afrique prospère et parvient à exploiter son potentiel démographique et économique, notre pays en profitera aussi.

La Suisse dispose d’une **longue tradition de partenariat** avec le continent africain et y jouit d’une bonne réputation. Établies à la faveur de la coopération au développement, les relations de notre pays s’y sont largement diversifiées ces dernières années. Il est donc temps d’inscrire et de coordonner cette large coopération dans une stratégie tournée vers l’avenir, de manière à renforcer la cohérence des initiatives et de l’action de la Suisse. Ce faisant, il s’agit aussi d’identifier précocement les conflits d’objectifs et de les traiter en toute transparence dans cette stratégie.

Les pays subsahariens et la Suisse coopèrent dans un esprit de partenariat et examinent conjointement dans quels domaines ils peuvent entretenir des **relations profitables**

aux deux parties. Sont pris en compte aussi bien les besoins du pays partenaire que les intérêts de la Suisse, de même que leurs valeurs communes. La Suisse défend en particulier les principes sur lesquels se fonde la SPE 20–23, à savoir la liberté, l’Etat de droit, l’égalité des chances et la durabilité.

Où la Suisse peut-elle utiliser au mieux ses connaissances et ses ressources pour promouvoir la paix et le développement durable ? Dans quels domaines dispose-t-elle d’une expertise particulière ? Comment peut-elle aider le plus efficacement possible les États africains à surmonter les défis auxquels ils font face, tout en œuvrant à promouvoir ses propres valeurs ? Où se situent ses intérêts et comment entend-elle les défendre ? Quels sont les risques ? Et quelles sont les opportunités à saisir pour diversifier et encourager les échanges économiques ? Ce sont là autant de questions qui servent de fil conducteur à la présente stratégie.

De plus, en adoptant cette stratégie, le Conseil fédéral donne suite au [postulat 19.4628](#) du conseiller national Niklaus-Samuel Gugger, qui le priait d’établir un rapport présentant la stratégie de la Suisse à l’égard des pays africains. Le postulat, dont le Conseil fédéral avait proposé l’acceptation, a été transmis par le Conseil national le 19 juin 2020 (annexe 4).

Se fondant sur une analyse géopolitique, le Conseil fédéral définit d’abord les priorités thématiques de la stratégie pour l’Afrique subsaharienne 2021–2024. Il identifie ensuite cinq régions constituant des priorités géographiques et fixe, pour chacune d’entre elles, les trois domaines thématiques les plus importants, les objectifs visés et les mesures permettant de les atteindre.

1.2 Bref historique des relations avec l’Afrique subsaharienne

Les missionnaires suisses ont très tôt œuvré en Afrique. À certains égards, cette présence façonne encore l’image que l’on s’y fait de notre pays, notamment en ce qui concerne le système scolaire. Le commerce colonial a certes joué un rôle pour la Suisse également, mais celle-ci n’a **jamais été une puissance coloniale**, si bien qu’elle n’est pas perçue en tant que telle sur le continent.

Au fur et à mesure que la plupart des États africains gagnaient leur indépendance dans les années 1960, la Suisse a rapidement établi des relations diplomatiques avec chacun d’entre eux, par l’ouverture d’ambassades et de bureaux de coopération. Grâce à ses programmes de coopération au

développement et d’aide humanitaire, ainsi qu’à ses activités de promotion de la paix et à ses bons offices, la Suisse s’est constitué depuis lors un important capital de **crédibilité**. Actuellement, elle est présente dans 18 des 49 pays d’Afrique subsaharienne, avec divers **programmes de coopération** bilatéraux ou régionaux. En tant que pays neutre et indépendant, elle était le médiateur dans plusieurs conflits, notamment au Soudan, au Mozambique et au Cameroun, renforçant ainsi son **profil de promotion de la paix**. Ces atouts, elle les fait aussi valoir depuis de nombreuses années au niveau multilatéral, par exemple en présidant la Configuration Burundi au sein de la Commission de consolidation de la paix de l’Organisation des Nations Unies (ONU). La Suisse

participe en outre à plusieurs missions de paix de l'ONU et de l'Union européenne (UE) sur le continent africain et soutient les institutions africaines dans la formation de leur personnel dans ce domaine¹.

Pour ce qui est de la **politique migratoire**, la Suisse a conclu ces dernières années des accords de coopération avec l'Angola, le Bénin et le Cameroun et d'autres accords sont en cours de négociation avec la Côte d'Ivoire, la Gambie et le Soudan. Elle est en outre engagée dans un partenariat migratoire avec le Nigéria, auquel se sont ajoutés, en 2019, deux accords de réadmission conclus avec l'Éthiopie et le Botswana. De plus, dans sa [stratégie de coopération internationale 2021–2024](#) (stratégie CI 21–24), le Conseil fédéral définit la migration comme une priorité thématique et l'Afrique subsaharienne comme une priorité géographique. Il entend en particulier renforcer le lien stratégique entre la coopération internationale (CI) et la politique migratoire, dans le respect de l'esprit de partenariat qui caractérise la politique extérieure de la Suisse en matière de migration.

Un autre thème important est celui de la **restitution des avoirs d'origine illicite** (*asset recovery*). La Suisse n'a en effet aucun intérêt à ce que sa place financière héberge des valeurs patrimoniales de cette nature. Elle a donc adopté en 2015 une loi exemplaire² réglant cette question et fait depuis lors figure de pionnière dans ce domaine. Plus de 1 milliard de dollars américains (USD) ont par exemple pu être restitués en faveur des populations angolaise et nigériane.

La Suisse mène par ailleurs régulièrement des **consultations politiques** avec dix États africains. Avec l'Afrique du Sud et le Nigéria, ces consultations sont complétées par des dialogues distincts dans des domaines comme l'économie, les sciences, la migration ou les droits de l'homme. En 2005, lorsqu'il a décidé d'approfondir la coopération avec des États importants hors de l'UE, le Conseil fédéral a inclus l'Afrique du Sud dans sa liste des **pays prioritaires à l'échelle mondiale**. Depuis lors, les relations avec ce pays, seul membre africain du G20, se sont nettement intensifiées. Les **visites diplomatiques** de haut rang sont aussi un instrument important pour la Suisse, comme en témoigne la visite d'État du président du Ghana, qui a eu lieu en 2020.

Conformément aux objectifs de sa stratégie de politique extérieure 2016–2019, la Suisse a approfondi sa coopération avec les **organisations régionales** en Afrique subsaharienne également. Sont concernées en particulier l'Union africaine (UA), les différentes communautés économiques régionales (CER)³ ainsi que d'autres organisations, comme la Banque africaine de développement (BAD). C'est ainsi que la Suisse a le statut d'observateur auprès de l'UA et qu'elle a formalisé sa coopération également avec deux CER, à savoir la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD). De plus, une administratrice suisse a siégé au sein du Conseil d'administration de la BAD de 2017 à 2020, en tant que représentante du groupe de vote dont la Suisse fait partie. Notre pays a en outre participé aux augmentations du capital de la banque opérées en 2020. Enfin, la Suisse est membre de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), ce qui renforce ses liens avec l'Afrique francophone.

Pour assurer la défense de ses intérêts, la Suisse s'est également dotée d'un vaste réseau de représentations couvrant toute la région et comptant quinze ambassades, deux consulats généraux, neuf bureaux de coopération, un *Swiss Business Hub*, un *Trade Point* et 20 consulats honoraires (annexe 1).

1 [Vue d'ensemble du déploiement de personnel militaire et civil suisse à l'étranger](#).

2 Loi fédérale du 18 décembre 2015 sur le blocage et la restitution des valeurs patrimoniales d'origine illicite de personnes politiquement exposées à l'étranger (loi sur les valeurs patrimoniales d'origine illicite [LVP](#)).

3 Font partie des CER l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et l'Union du Maghreb arabe (UMA).

1.3 Cohérence

La stratégie pour l'Afrique subsaharienne est une stratégie géographique qui découle de la SPE 20–23 adoptée en janvier 2020. Elle a été élaborée selon une approche interdépartementale et vaut pour tous les départements. Avec la stratégie CI 21-24, elle sert de fondement à l'élaboration des documents de

mise en œuvre opérationnels (p. ex. les programmes de coopération de la CI), qui incluent des objectifs et des indicateurs. Cette cascade stratégique a pour objectif d'assurer la cohérence de la politique extérieure du Conseil fédéral:

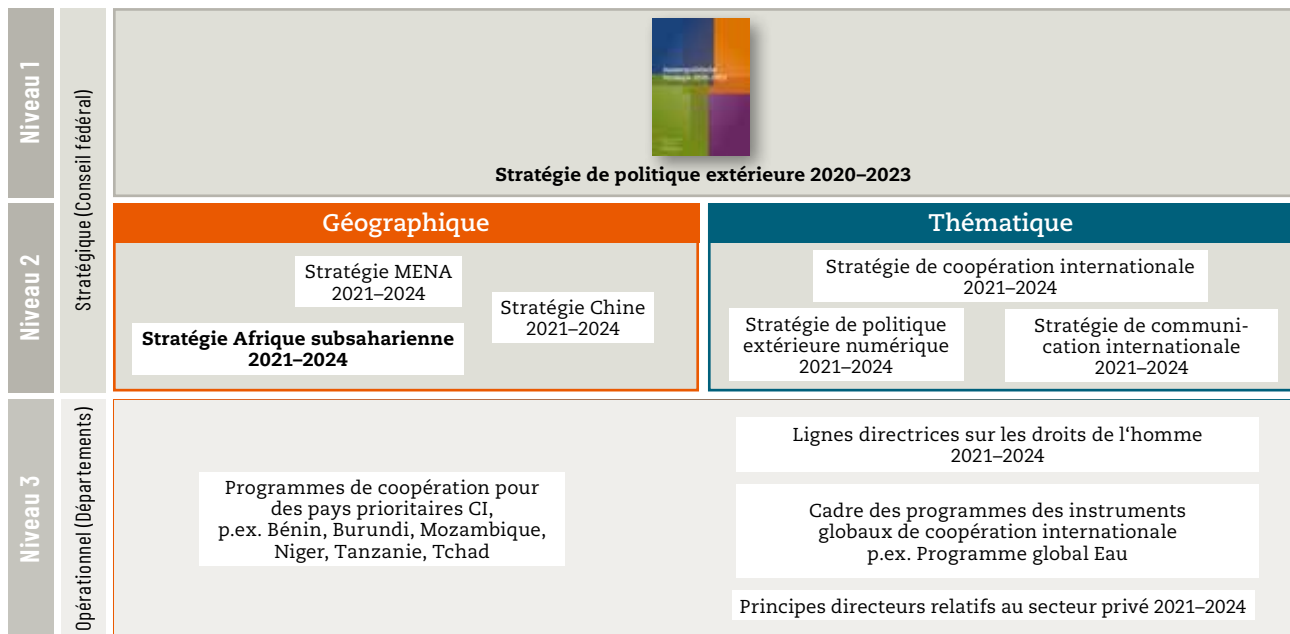


Figure 2 : Cascade des stratégies de politique étrangère (source : DFAE – sélection illustrative de documents).

En **politique intérieure**, la stratégie pour l'Afrique subsaharienne repose sur les bases suivantes : la [Constitution fédérale](#), les lois fédérales pertinentes⁴, la [SPE 20–23](#), la [CI 21–24](#), qui compte l'Afrique subsaharienne parmi les régions prioritaires, la [stratégie de politique extérieure numérique 2021–2024](#), la [stratégie internationale de la Suisse dans le domaine formation, recherche et innovation](#), la [politique extérieure suisse en matière de santé 2019–2024](#) et le [message concernant les mesures à mettre en œuvre pour renforcer le rôle de la Suisse comme État hôte pour la période 2020 à 2023](#). La politique étrangère de la Suisse en Afrique s'inspire également de la vision [AVIS 2028](#).

Servent en outre de lignes directrices le [plan d'action 2020–2023 du Conseil fédéral concernant la responsabilité sociétale des entreprises](#), le [plan d'action national de la Suisse 2020–2023 relatif aux entreprises et aux droits de l'homme](#), le [plan d'action national 2018–2022 sur les femmes, la paix et la sécurité](#), le [plan d'action de politique étrangère de la Suisse pour la prévention de l'extrémisme violent](#), les [lignes directrices du Conseil fédéral en matière de finance durable](#) et le [guide de mise en œuvre des principes des Nations Unies pour l'économie et les droits de l'homme dans le commerce des matières premières](#).

En **politique extérieure**, l'[Agenda 2030 de l'ONU](#) sert de cadre de référence. La présente stratégie s'appuie cependant aussi sur l'[Agenda 2063](#), une initiative stratégique de transformation sociale et économique du continent africain lancée par l'UA en 2013.

La stratégie pour l'Afrique subsaharienne vise à renforcer la **coopération avec des partenaires au sein comme hors de l'administration fédérale**. Les organes de coordination interdépartementale actuels – tels que la structure IMZ, qui a pour tâche de renforcer le lien stratégique entre la coopération internationale et la politique migratoire – sont mis à contribution à cette fin. Il est également prévu de recourir aux moyens et à l'expertise du Secrétariat d'État à l'économie (SECO), afin de compléter en toute flexibilité les activités des autres services fédéraux, en particulier de la Direction du développement et de la coopération (DDC). Enfin, la **coopération avec le secteur privé** est renforcée dans le domaine de la coopération internationale.

Sur le terrain, la **Suisse** assure toutefois une **présence unifiée** : les représentants du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et ceux des autres départements travaillent conjointement et sous le même toit à la réalisation des objectifs de la stratégie. La Suisse fait appel en l'occurrence à l'expertise des acteurs les plus divers, tels que diplomates, personnel consulaire, personnel de la DDC et du SECO, attachés de défense, attachés migratoires, conseillers en sécurité humaine, membres du Corps suisse d'aide humanitaire (CSA) et collaborateurs de Pro Helvetia.

⁴ [Loi fédérale sur la coopération au développement et l'aide humanitaire internationales; loi fédérale sur des mesures de promotion civile de la paix et de renforcement des droits de l'homme](#).

2 Analyse géopolitique

2.1 Intégration régionale et acteurs internationaux

L'importance géopolitique de l'Afrique ne cesse de croître et connaît une double évolution particulièrement frappante.

Premièrement, grâce à une bonne intégration régionale et au fait qu'il se présente uni face à l'extérieur, le continent pèse de plus en plus sur la scène internationale. Il y règne une **dynamique multilatérale** qui contraste par exemple avec la situation observée au Proche et au Moyen-Orient, où les lignes de fracture internes entravent la coopération régionale. L'Afrique s'est dotée d'importantes structures multilatérales visant à promouvoir la paix et la sécurité, en tête desquelles figure l'UA. Celle-ci est actuellement impliquée dans de nombreux processus de paix⁵. Les organisations multilatérales africaines jouent également un rôle de premier plan dans le domaine du développement, avec par exemple la BAD. De plus, l'UA et l'ONU sont engagées dans un partenariat qui fonctionne bien, à la faveur duquel l'Afrique apporte progressivement sa propre contribution à la résolution de ses problèmes.

Dans le domaine économique, la **zone de libre-échange continentale africaine** (ZLECAf) vise à promouvoir l'intégration régionale. Actuellement, la part du commerce intérieur par rapport au volume total des échanges du continent est inférieure à 20 %, alors qu'elle dépasse 50 % en Asie et se situe aux alentours de 70 % en Europe. Entré en vigueur en 2019, l'accord ZLECAf doit faire de l'Afrique la plus grande zone de libre-échange du monde, bien que des négociations difficiles restent à mener sur sa mise en œuvre. À moyen et à long terme, la ZLECAf devrait constituer un véritable moteur de croissance économique et contribuer à la diversification des économies du continent⁶.

Deuxièmement, l'Afrique se trouve de plus en plus au **cœur de l'attention des grandes puissances et des puissances régionales**. De nombreux États y ont renforcé leur présence, comme en témoigne l'ouverture de plus de 320 ambassades et consulats entre 2010 et 2016. On dénombre désormais plus d'une douzaine d'États disposant de bases militaires sur le continent.

La **Chine** est actuellement le principal partenaire commercial bilatéral de l'Afrique subsaharienne et, dans le cadre de l'initiative « Nouvelles routes de la soie » (*Belt and Road Initiative*),

sa présence en Afrique ne cesse de gagner en importance sur le plan géostratégique. De nombreux pays africains sont de plus en plus endettés envers la Chine. Pour ce qui est de la **Russie**, elle étend sa coopération en Afrique principalement dans les domaines de la sécurité, des matières premières et de l'énergie. Elle a notamment conclu des accords militaires avec plus de 20 États. La **Turquie**, l'**Indonésie** et l'**Inde** renforcent aussi leur présence dans la région. Les **États de la péninsule arabe** sont actifs principalement dans la Corne de l'Afrique et au Sahel, où ils poursuivent des intérêts économiques et sécuritaires. Quant aux **États européens**, en particulier l'UE, ils approfondissent également leurs relations avec l'Afrique, en mettant la priorité sur la migration, l'économie, la lutte contre le terrorisme et la promotion de la paix.

Les **États-Unis** restent un acteur de poids dans la région, bien que l'Afrique n'occupe plus qu'une place secondaire dans leur politique extérieure depuis quelques années. Leur concurrence stratégique avec la Chine se fait certes aussi sentir sur le continent africain, mais elle n'a pas encore eu d'impact sur l'orientation géopolitique des États de la région. De plus, contrairement à la tendance générale, les échanges commerciaux entre les États-Unis et l'Afrique subsaharienne ont diminué au cours des quinze dernières années.

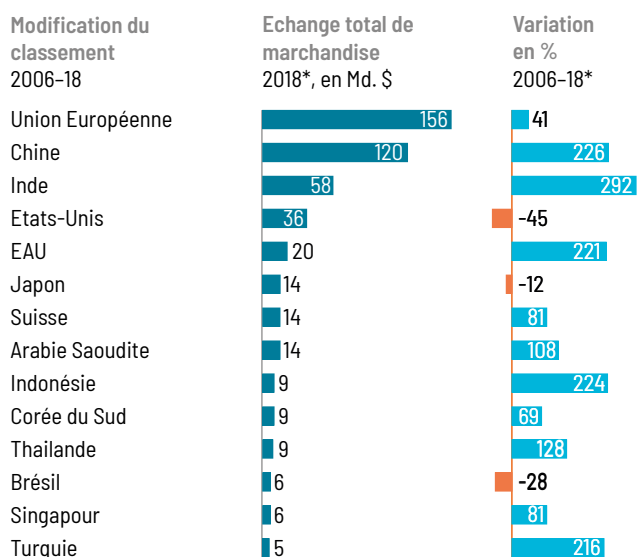


Figure 3: Commerce de marchandises avec l'Afrique subsaharienne 2006-2018 (source: *The Economist*, Briefing 7 mars 2019).

5 Union africaine: [Résolution des conflits, paix et sécurité](#).

6 La Banque mondiale, [Zone de libre-échange continentale africaine](#), 2020 (en)

Les **États d'Afrique du Nord** ont d'étroits liens, tant géographiques qu'historiques, avec l'Afrique subsaharienne. Les conflits ont une influence les uns sur les autres, par exemple en Libye et au Mali, ou encore en relation avec la gestion des eaux du Nil. Dans le domaine de la migration, les liens entre le

Maghreb et la région du Sahel sont particulièrement évidents. La coopération dans ce domaine y présente donc encore un gros potentiel d'amélioration. Enfin, l'Afrique du Nord s'intéresse aujourd'hui surtout à la coopération économique avec ses voisins du sud, ainsi qu'à l'UA et aux CER.

2.2 Tendances régionales

On distingue plusieurs tendances à long terme qui concernent l'ensemble du continent africain et s'influencent mutuellement. Pour ce qui est des effets de la pandémie de COVID-19 sur l'Afrique, ils ne peuvent pas encore être définitivement évalués, mais il convient, dans la mesure du possible, d'en tenir compte dans la présente analyse.

Économie

Plusieurs économies d'Afrique subsaharienne figurent parmi celles affichant les plus forts taux de croissance au monde (cf. chapitre 4.4). Au cours des deux dernières décennies, le sous-continent considéré dans son ensemble a enregistré de remarquables taux de croissance annuels, atteignant parfois 6,5 %. Toutefois, ces dernières années, la croissance moyenne a nettement ralenti, en raison du faible niveau d'activité des économies du Nigéria, de l'Afrique du Sud et de l'Angola, les

trois plus importantes de la région.⁷ D'après les estimations de la Banque mondiale, la crise du coronavirus fera basculer le sous-continent dans la récession pour la première fois depuis 25 ans.

L'un des plus gros défis auxquels l'Afrique doit faire face reste le fait que la croissance économique n'a jusqu'ici contribué à réduire les **inégalités** que de manière limitée, et cela dans seulement un tiers des pays de la région⁸. Ainsi, en raison également de la forte croissance démographique, un tiers environ de la population continue de vivre dans une **extrême pauvreté**. Actuellement, 70 % des pauvres de la planète vivent en Afrique. De plus, les progrès réalisés ces dernières années dans la lutte contre la pauvreté sont en partie menacés par la pandémie de COVID-19. Celle-ci a

⁷ La Banque mondiale: [GDP growth \(annual%\) – Sub-Saharan Africa](#) ↗.

⁸ Banque africaine de développement, [Perspectives économiques en Afrique 2020](#) ↗.

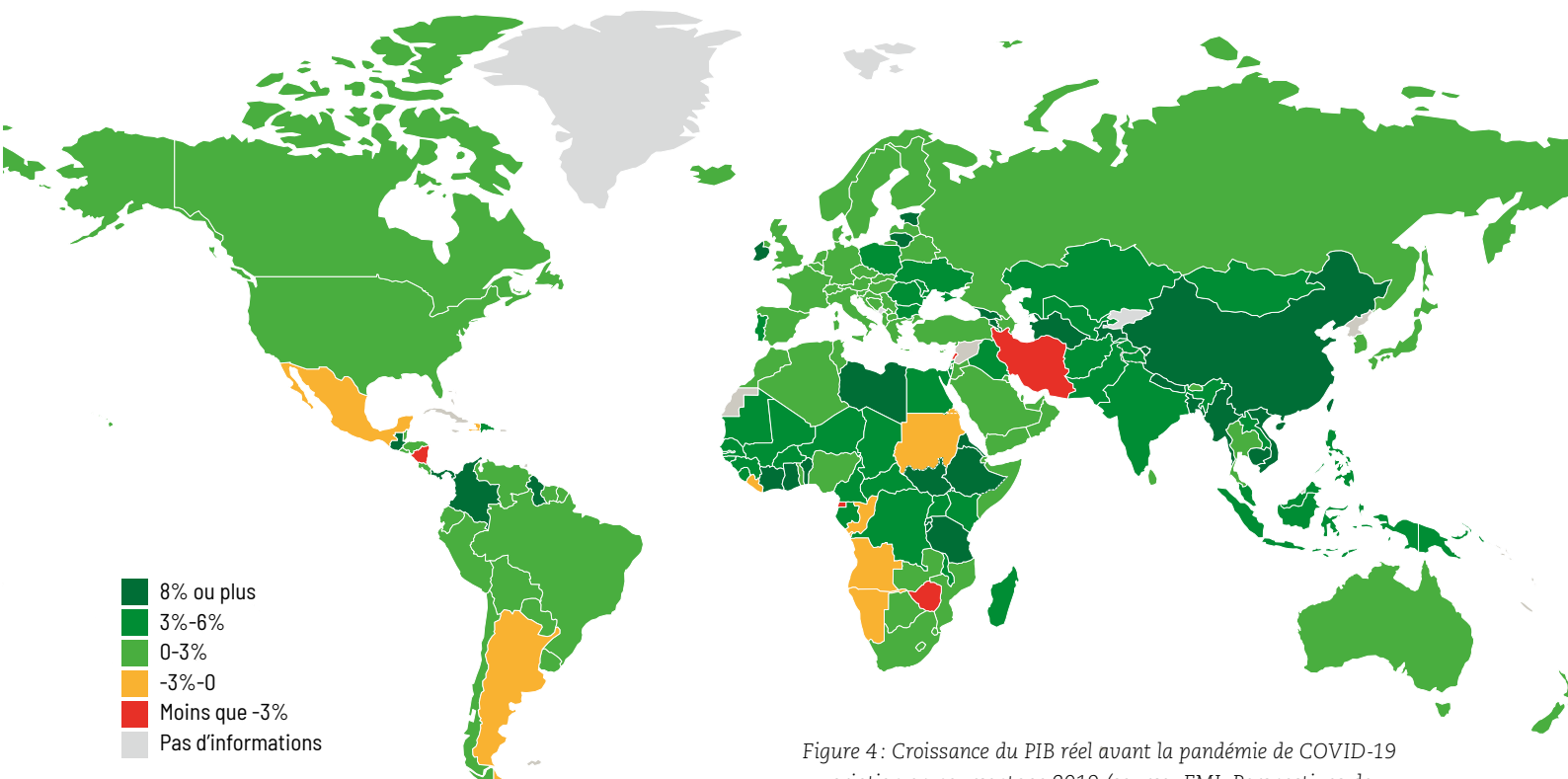


Figure 4: Croissance du PIB réel avant la pandémie de COVID-19 – variation en pourcentage 2019 (source : FMI, Perspectives de l'économie mondiale, avril 2020).

d'ailleurs déjà entraîné un net recul des transferts de fonds de la diaspora, une manne indispensable à de nombreuses personnes. En 2019, ces versements ont totalisé plus de 48 milliards d'USD, soit environ l'équivalent des fonds publics mondiaux destinés à l'aide au développement du continent⁹.

Par ailleurs, près de 90 % des emplois existant en Afrique subsaharienne relèvent du **secteur informel**. Même en dehors de l'agriculture – qui reste le secteur dominant –, ce taux dépasse 75 %. La région souffre en outre d'une pénurie d'emplois et de l'absence de perspectives pour les jeunes. Or ce n'est qu'en développant le secteur formel qu'il sera possible d'augmenter le substrat fiscal et de créer des assurances sociales, favorisant ainsi l'émergence d'une classe moyenne disposant d'un certain pouvoir d'achat¹⁰.

L'**innovation** est un important moteur de croissance en Afrique également. On y trouve un entrepreneuriat jeune et dynamique, qui investit dans des **start-up** et des incubateurs. De plus, avec une part de 50 % de tous les comptes courants mobiles dans le monde, l'Afrique est pionnière dans le domaine des **FinTech**¹¹. Un autre moteur de croissance potentiel réside dans sa **richesse en matières premières**. La dépendance à l'égard de ces dernières comporte cependant aussi des risques, liés à la fragilité du secteur face aux chocs externes ainsi qu'à l'endettement et à la corruption. La richesse en matières premières ne contribue en outre que faiblement à la prospérité de la population et fait même partiellement obstacle à la **diversification** de l'économie. Or cette diversification est indispensable au développement d'une économie durable.

Le potentiel économique de l'Afrique est important. Les investissements du secteur privé ont cependant besoin de **bonnes conditions-cadres**, parmi lesquelles figure la stabilité macroéconomique. Celle-ci s'est certes améliorée dans de nombreux pays, mais elle est aujourd'hui menacée par la croissance de la dette publique. Assurer la stabilité macroéconomique, contenir la dette publique à un niveau soutenable et en garantir la transparence sont donc autant d'exigences à la satisfaction desquelles les organisations multilatérales, comme la Banque mondiale, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque africaine de développement (BAD), peuvent contribuer de manière importante. Sont également nécessaires pour attirer les investisseurs la sécurité du droit, de meilleures infrastructures ainsi que des programmes de lutte systématique contre la corruption, très répandue.

Tout va cependant largement dépendre des conséquences sociales et économiques de la pandémie de COVID-19. La

plupart des pays n'ont que des possibilités limitées de soutenir leur population et leur économie par des mesures étatiques et dans nombre d'entre eux, le recul de la production, de la consommation, des investissements et des échanges commerciaux entraîne une hausse des prix. On peut cependant aussi espérer que la crise accélère la transformation des économies africaines et que de nouvelles possibilités voient le jour, notamment dans le domaine de la numérisation.

Démographie

L'Afrique subsaharienne est la région du monde présentant la plus forte croissance démographique. Selon l'ONU, sa population pourrait plus que **doubler** d'ici à 2050, passant de 1 à plus de 2 milliards d'habitants. Cela représente plus de la moitié de la croissance totale de la population mondiale, telle que prévue actuellement. Aucune autre population au monde n'est aussi **jeune** que celle de l'Afrique subsaharienne : en 2019, plus de 62 % des habitants étaient âgés de moins de 25 ans. En 2050, ce taux sera encore de 52 %¹².

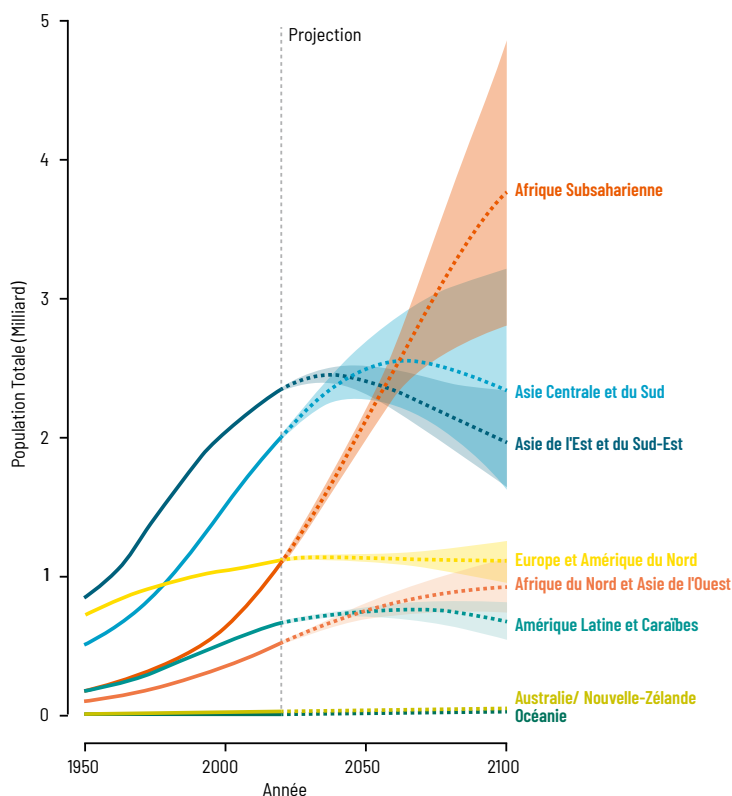


Figure 5 : Prévisions de l'évolution démographique par région (source : Nations Unies, Perspectives de la population dans le monde 2019).

9 La Banque mondiale, [Covid-19 Crisis through a Migration Lens – Migration and Development Brief 32, April 2020](#) ; OCDE, [Development Aid at a Glance, Statistics by Region – 2. Africa, 2019](#) .

10 Organisation internationale du travail, [Emploi et questions sociales dans le monde – Tendances 2020](#) .

11 Banque européenne d'investissement, [Le secteur bancaire en Afrique – De l'inclusion financière à la stabilité financière, 2018](#) ; OCDE et Union africaine, [Dynamiques du développement en Afrique – Réussir la transformation productive, 2019](#) .

12 Nations Unies, [Perspectives de la population dans le monde 2019](#) .

La forte proportion de jeunes est à la fois une chance et un défi pour le sous-continent. D'un côté, elle offre un gros potentiel de développement et de croissance. De nombreux jeunes – des femmes et des hommes dynamiques et très connectés – s'emploient à faire progresser leur pays et à y promouvoir le changement. Cette transformation des sociétés africaines est en outre accélérée par la connectivité croissante, la téléphonie mobile et les réseaux sociaux. De l'autre, ce renflement dans la pyramide des âges dû à l'**explosion démographique de la jeunesse** comporte aussi des risques. C'est le cas en particulier lorsque les jeunes se sentent exclus des opportunités de développement et des processus de décision et lorsque les infrastructures et les services de base sont insuffisants. Garantir l'accès à l'éducation¹³ et créer des emplois de qualité pour les jeunes¹⁴ sont donc des tâches prioritaires.

La catégorie démographique présentant la plus forte croissance à moyen terme est celle des personnes en âge d'exercer une activité lucrative (25-64 ans). Leur part dans la population devrait passer de 35 % en 2019 à 43 % en 2050. Une telle évolution démographique offre la possibilité de bénéficier d'un **«dividende démographique»**: davantage de personnes actives sont à disposition pour produire des biens, investir et épargner. Tirer profit de ce dividende ne sera toutefois possible que si les conditions-cadres économiques et politiques sont stables et si la croissance démographique ralentit.

Les **femmes** jouent un rôle particulier dans le développement social et durable, en ceci que le renforcement de leur statut a un effet positif sur le potentiel de développement et favorise la bonne gouvernance. De plus, l'éducation scolaire des filles est un moyen efficace de freiner la croissance démographique¹⁵.

La rapide augmentation de la population en Afrique s'accompagne d'une **urbanisation** tout aussi rapide. On compte actuellement plus de 550 millions de personnes vivant dans des agglomérations et, selon les prévisions, ce chiffre devrait augmenter de 950 millions d'ici à 2050. L'urbanisation peut être un facteur de développement économique, mais elle pose aussi des défis majeurs en matière d'aménagement du territoire, de fourniture des services de base et d'infrastructure¹⁶.

En Afrique, la pandémie de COVID-19 a fait jusqu'ici moins de victimes que ne le laissaient craindre les prévisions. Malgré la fiabilité relative des données disponibles, le fait que le continent présente un ratio de moins de 3 % de tous les décès déclarés dans le monde en est un indice clair. La structure de la population est une des explications possibles, à côté d'autres facteurs, tels que les mesures que de nombreux gouvernements ont mises en œuvre pour endiguer la pandémie. Les **maladies épidémiques** n'en restent pas moins un problème

récurrent en Afrique, en raison notamment de la faiblesse des systèmes de santé. Il est à craindre que la pandémie de COVID-19 remette en question les progrès réalisés ces dernières années dans la lutte contre la poliomyélite, le VIH, le paludisme et d'autres maladies, du fait notamment que les campagnes de vaccination ont dû être suspendues¹⁷.

Gouvernance

Depuis quelques années, la situation tend nettement à se dégrader en Afrique subsaharienne en ce qui concerne la gouvernance, le respect des droits de l'homme et le nombre de conflits, ce qui multiplie les situations d'urgence humanitaire¹⁸.

La démocratie est bien établie dans de nombreuses parties du continent africain, avec des processus de démocratisation qui ont, dans l'ensemble, considérablement progressé depuis 1990. Pourtant, une tendance négative se dessine depuis quelque temps et dans le classement de l'indice de démocratie, la région figure actuellement au-dessous de la moyenne mondiale¹⁹.

En ce qui concerne la bonne **gouvernance**, l'**état de droit** et la lutte contre la **corruption**, de nombreux États font encore face à d'importants défis. Or le fait qu'un pays évolue dans la bonne ou la mauvaise direction dépend largement de ces trois facteurs. Du point de vue de la Suisse, des institutions étatiques efficaces, pratiquant l'inclusion plutôt que l'exclusion, ainsi que la séparation des pouvoirs, le respect des droits fondamentaux et une société civile forte sont les fondements du développement économique, de la durabilité et de la paix.

Sécurité

Les **conflits armés** en Afrique subsaharienne demeurent un gros obstacle au développement. Ils sont généralement intraétatiques ou parfois transfrontaliers. La plupart mettent aux prises de nombreuses parties, parmi lesquelles bon nombre d'acteurs non étatiques. À cet égard, l'Afrique est le continent qui compte le plus grand nombre de conflits dits non étatiques. La majorité des conflits sont géographiquement circonscrits et ne s'étendent pas sur tout le territoire des États concernés. Bien que le nombre de conflits soit en augmentation, celui des victimes directes a diminué ces dernières années²⁰. Les conflits font cependant souvent de nombreuses victimes indirectes, en raison du manque de nourriture ou de soins médicaux.

13 Selon l'**UNESCO**, l'Afrique subsaharienne présente les taux de non-scolarisation les plus élevés.

14 Banque africaine de développement, **Emplois pour les jeunes en Afrique**, 2016.

15 Daphne H. Liu, Adrian E. Raftery, **How Do Education and Family Planning Accelerate Fertility Decline? Population and Development Review, 2020**.

16 OCDE, **Dynamiques de l'urbanisation africaine 2020**.

17 OMS, **Bureau régional de l'Afrique**.

18 Freedom House, **Democratic Trends in Africa in Four Charts, 2020**.

19 Economist Intelligence Unit, **Democracy Index 2019**.

20 PRIO, **Conflict Trends in Africa 1989-2018**. En 2018, selon le PRIO, le nombre de victimes directes de conflits civils était le plus bas depuis 2012, se chiffrant à environ 6700 personnes.

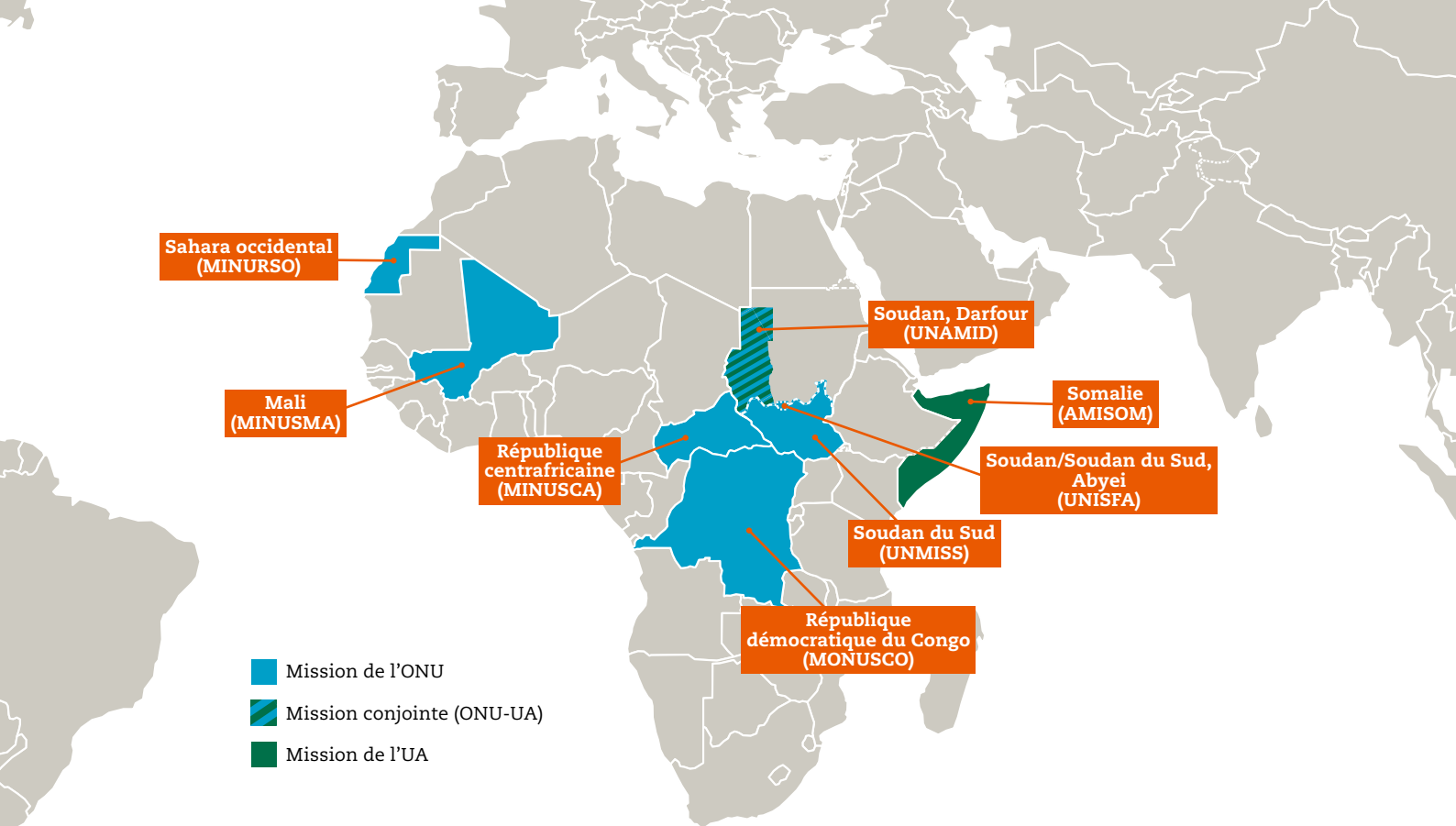


Figure 6 : Missions de l'ONU et de l'UA impliquant du personnel militaire, état en décembre 2020 (source : DFAE).

Les conflits ont des **causes** diverses, mais ils résultent souvent d'une combinaison de plusieurs facteurs : faiblesse de l'État, corruption, services de base insuffisants, concurrence pour les matières premières, inégalités et marginalisation. Il existe en outre un lien évident entre les situations de fragilité et les conflits armés, la criminalité transfrontalière – comme le trafic d'armes et de drogue et la traite d'êtres humains – et l'exploitation illégale des ressources naturelles. Or plus de 80 % de la population du sous-continent vit dans des contextes dits fragiles²¹. Même s'il règne dans nombre de pays une longue tradition de tolérance religieuse et culturelle, la fragilité est un terreau propice aux conflits interethniques et à l'extrémisme violent. C'est ainsi que des groupes djihadistes sont impliqués dans un nombre croissant de conflits. De plus, les extrémistes entretiennent des liens de plus en plus étroits avec la criminalité transnationale organisée²².

En 2019, près d'un tiers des 61 **opérations de paix** multilatérales menées dans le monde avaient l'Afrique subsaharienne pour théâtre. Elles ont mobilisé plus des deux tiers (soit près de 100 000 personnes) de l'ensemble du personnel affecté à ces opérations. Plusieurs des principales missions des casques bleus ainsi que différentes missions politiques spéciales de l'ONU se déroulent sur le sous-continent. L'**UE** est également un acteur important dans la région, où elle mène plusieurs missions de paix civiles et militaires²³.

L'Afrique figure en bonne place à l'ordre du jour permanent du Conseil de sécurité de l'ONU. En 2019, plus de la moitié des réunions consacrées à des pays ou régions et plus des deux tiers des résolutions et déclarations présidentielles du Conseil de sécurité concernaient l'Afrique. On peut interpréter ces chiffres comme des indicateurs de l'instabilité persistante du continent, mais aussi des efforts entrepris par la communauté internationale pour l'aider à surmonter les défis auxquels il fait face dans les domaines de la paix et de la sécurité.

Écologie

La part de l'Afrique aux émissions climatiques mondiales est très inférieure à 10 %, mais les **conséquences du changement climatique** n'en sont pas moins graves pour le continent. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le réchauffement y est supérieur à la moyenne mondiale. De plus, suivant la région, il faut s'attendre à des sécheresses ou à des inondations plus fréquentes et plus graves, ou encore à des précipitations moins régulières, ce qui, selon les prévisions, devrait mener à une aggravation de la pénurie d'eau et à une diminution de la productivité des systèmes d'exploitation pastorale²⁴. La conjugaison de ces facteurs pourrait donc accentuer les problèmes économiques, sociaux, environnementaux et politiques actuels, en particulier si les instruments permettant de s'adapter au changement climatique font défaut.

21 OECD, *States of Fragility 2020* [↗](#).

22 SIPRI, *Yearbook 2020: IISS. Armed Conflict Survey 2020* [↗](#).

23 SIPRI, *Trends in Multilateral Peace Operations 2019* [↗](#).

24 Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat 2018 [↗](#).

L'Afrique présente la plus grande surface de forêt tropicale au monde, après l'Amazonie. La préservation de cette forêt est essentielle non seulement pour la stabilité du climat, en raison de sa capacité de stockage du carbone, mais également pour la régulation des systèmes hydriques et pour le maintien de la **biodiversité**. Celle-ci est certes encore riche, mais elle est de plus en plus menacée par divers facteurs, tels que l'évolution démographique, le changement climatique, la pollution de l'environnement, l'extraction incontrôlée de matières premières et l'extension des surfaces d'habitat et d'infrastructure²⁵.

Enfin, le changement climatique ainsi que la précarité environnementale dans de nombreux pays peuvent provoquer ou aggraver des conflits, en particulier ceux autour du contrôle des ressources hydriques et pastorales.

Migration


Les **mouvements migratoires** sont en augmentation en Afrique. Actuellement, plus de 21 millions d'Africains – soit 8 millions de plus qu'en 1990 – vivent dans un autre pays africain que leur pays d'origine. De plus, 19 autres millions sont établis hors du continent, contre seulement 7 millions il y a une trentaine d'années. Durant cette période, l'émigration vers l'Europe a connu la plus forte croissance. Les demandes d'asile déposées dans l'UE, en Norvège et en Suisse depuis 2010 s'élèvent à environ 1 million au total. Il faut en outre s'attendre à ce que, à des degrés divers, cette tendance à la hausse se poursuive. Les flux migratoires vers les États de la péninsule arabique ont également pris de l'ampleur²⁶. La migration africaine présente néanmoins une relative stabilité par rapport à la croissance démographique. En ce qui concerne la **migration** d'Afrique subsaharienne **vers l'Europe**, la part de la migration irrégulière a augmenté ces dernières années.


L'**Afrique du nord** est devenue une importante région de transit, qui marque cependant aussi la fin du voyage pour de nombreux migrants, la route vers l'Europe leur étant ensuite barrée. Migrants et réfugiés vivent ainsi dans des conditions parfois très précaires, tant sur les pistes du Sahara qu'en Afrique du Nord. Assurer leur protection contre toute forme d'exploitation et contre la traite d'êtres humains est une tâche hautement prioritaire.


La **migration intra-africaine** reste également importante. En Afrique de l'Est et de l'Ouest ainsi qu'en Afrique centrale, 80 % des migrants sont originaires de la même région²⁷. De plus, des États comme l'Afrique du Sud et la Côte d'Ivoire sont d'importants pays d'immigration et les Lionnes économiques deviennent aussi d'importants pays de destination de la migration continentale de main-d'œuvre. Cette tendance se renforcera ces prochaines années, d'autant qu'elle sera favorisée par les zones de libre circulation des personnes qui existent déjà (p. ex. Afrique de l'Ouest) ou sont planifiées (p. ex. Corne de l'Afrique).

Les plus de 6 millions de réfugiés et près de 18 millions de déplacés internes que compte l'Afrique sont une source de préoccupation. Les **causes** de la migration irrégulière et des déplacements forcés sont multiples. En particulier les conflits armés, de même que les crises humanitaires ou les catastrophes environnementales, peuvent déclencher des déplacements massifs de population. En 2019, sur les dix principaux pays d'origine des personnes déplacées de force, six étaient des pays d'Afrique subsaharienne : le Soudan du Sud, la Somalie, la République démocratique du Congo, le Soudan, la République centrafricaine et l'Érythrée²⁸. D'autres facteurs peuvent aussi être à l'origine de la migration irrégulière et des déplacements forcés, notamment l'absence d'état de droit et les violations graves des droits de l'homme, ainsi que l'intensification de la concurrence pour les ressources naturelles. Enfin, les conséquences à moyen et à long terme de la pandémie de COVID-19 pourraient entraîner une nouvelle augmentation de la part de la migration irrégulière.

25 [The Intergovernmental Science-Policy Platform on Biodiversity and Ecosystem Services 2018](#) .

26 Organisation internationale pour les migrations, [État de la migration dans le monde 2020](#) .

27 CNUCED, [Le développement économique en Afrique – Les migrations au service de la transformation structurelle](#) .

28 HCR, [Tendances mondiales 2019](#) . Parmi les dix principaux pays d'accueil des réfugiés figurent l'Ouganda, le Soudan et l'Éthiopie.

3 Priorités thématiques

Les priorités thématiques de la Suisse en Afrique subsaharienne découlent de l'analyse géopolitique de la région présentée au chapitre 2 et de la SPE 20–23. Elles tiennent compte également de la stratégie CI 21–24.

En substance, la Suisse entend contribuer à la consolidation de la **paix** et à la **prospérité** en Afrique subsaharienne. Un **développement durable** doit ouvrir à la population – en particulier aux jeunes – de meilleures perspectives d'avenir dans la région elle-même. L'encouragement de la **numérisation** en Afrique peut en outre avoir un important effet de catalyseur.

Pour ce qui est de la **migration**, elle présente un caractère transversal et c'est pourquoi elle ne constitue pas une priorité thématique distincte. La mise en œuvre des quatre priorités thématiques de la stratégie doit aussi contribuer à combattre les **causes des déplacements forcés**.

La Suisse entend intensifier et diversifier ses relations avec l'Afrique subsaharienne dans les domaines où elle peut mettre ses compétences encore mieux en valeur, soit les domaines économique, financier et scientifique. Il s'agit en l'occurrence de mettre à profit les **caractéristiques positives de la «marque Suisse»** et de tirer parti du *soft power* véhiculé par celle-ci. Que ce soit en tant qu'actrice indépendante et solidaire, médiatrice ou promotrice du droit international humanitaire et des droits de l'homme, ou encore grâce à la réputation de ses entreprises compétitives et innovantes et de ses universités, la Suisse jouit d'un important capital de crédibilité. De plus, sa mauvaise réputation de refuge pour fonds illicites a pu être corrigée ces dernières années à la faveur d'une politique de restitution (*asset recovery*) active.

Les priorités thématiques du Conseil fédéral pour la période 2021–2024 sont présentées ci-dessous :

3.1 Paix, sécurité et droits de l'homme

Il est dans l'intérêt de la Suisse de promouvoir la paix et la stabilité dans les régions au sud du bassin méditerranéen. C'est pourquoi elle s'engage en Afrique subsaharienne en y proposant ses **bons offices** sous différentes formes : encouragement au dialogue, médiation et **promotion civile et militaire de la paix**²⁹. Cela inclut la prévention des conflits armés et de l'extrémisme violent, le traitement du passé et la lutte contre l'impunité. La Suisse détache du personnel civil et militaire dans les missions de paix de l'ONU et soutient des centres de formation nationaux et régionaux au Ghana, au Mali et au Kenya. Elle encourage l'intégration régionale et soutient l'architecture de paix et de sécurité africaine.

La Suisse œuvre pour le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme en Afrique subsaharienne, soutient les défenseurs de ces droits et s'investit dans le Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Elle promeut, dans le cadre de la mise en œuvre de l'agenda **«Femmes, paix et sécurité»**³⁰, la participation égalitaire des femmes et des jeunes aux processus de paix et de reconstruction et lutte

contre la violence sexuelle. De plus, eu égard à leur influence directe sur la paix et sur la tolérance, la Suisse soutient également l'art et la culture, contribuant ainsi au traitement du passé et à la cohésion sociale.

La Suisse s'engage en faveur de la **démocratie** et de l'**état de droit** en Afrique subsaharienne et soutient les initiatives de l'État et de la société civile dans ces domaines. Elle intensifie la coopération entre la justice suisse et celle des États africains, soutient les systèmes judiciaires et les autorités de poursuite pénale au niveau local dans la lutte contre la criminalité et apporte un appui complémentaire à la Cour pénale internationale dans les affaires de violation du droit international.

Une **aide humanitaire** impartiale est un des traits distinctifs de l'action de la Suisse. Elle est symbolisée par le Corps suisse d'aide humanitaire (CSA). L'aide humanitaire aux victimes de conflits et de catastrophes est particulièrement importante en Afrique subsaharienne : 40 % des besoins humanitaires mondiaux se concentrent dans cette région³⁰. La Suisse œuvre en faveur du respect des principes humanitaires, de l'accès aux personnes en détresse, de la protection sur place et de

²⁹ Se fondant sur un [rapport](#) du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) du 9 novembre 2020, le Conseil fédéral a chargé ce département de développer la promotion militaire de la paix et, notamment, de mettre davantage l'accent sur l'Afrique.

³⁰ Bureau des Nations Unies pour la coordination des affaires humanitaires, [Aperçu de la situation humanitaire mondiale 2020](#).

l'application de solutions durables dans les pays de premier accueil. Il est dans son intérêt que les personnes déplacées et les réfugiés trouvent protection aussi près que possible de leur région d'origine et, si la crise perdure, puissent s'intégrer dans leur pays d'accueil. La Suisse soutient donc le développement des capacités locales nécessaires à cet effet.

La Suisse renforce sa coopération avec les États africains moyennant la conclusion **d'accords et de partenariats migratoires**, ainsi qu'à la faveur de processus multilatéraux. Privilégiant une approche partenariale de la question migratoire, elle mise sur la recherche de solutions conjointement avec les pays d'origine et de transit. Elle soutient ainsi le développement des capacités de ses partenaires africains dans les domaines de la migration, de l'aide au retour et de la réintégration, ainsi que dans la lutte contre la traite d'êtres humains.

3.2 Prospérité

La Suisse s'engage en Afrique subsaharienne en faveur d'une croissance économique durable ainsi que d'une dette publique modérée. Dans le cadre de la coopération internationale, elle suit des approches innovantes en matière **d'éducation de base et de formation professionnelle** et développe la coopération avec le secteur privé. Il est primordial de créer des **emplois** sur place, si l'on veut offrir des perspectives d'avenir à une population jeune en plein essor. La Suisse encourage donc un entrepreneuriat agile ainsi que la création d'écosystèmes économiques locaux durables et soutient les PME locales. Les femmes et les jeunes jouent à cet égard un rôle particulièrement important. Le soutien aux **services de base** dans les secteurs de la santé et de l'éducation et la promotion de l'accès égalitaire des femmes, des minorités et des jeunes au marché du travail renforcent le potentiel économique des pays partenaires, ce dont la Suisse profite aussi.

L'économie suisse porte un intérêt croissant au marché africain. Les opportunités à saisir apparaissent de plus en plus distinctement, même si les défis subsistent. Il existe en particulier un potentiel pour les produits et les investissements suisses de haute qualité, par exemple dans le secteur pharmaceutique. Des entreprises suisses de ce secteur ont d'ailleurs déjà lancé plusieurs programmes en Afrique. Et ce potentiel s'offre non seulement aux grands groupes, mais aussi aux PME suisses. Celles-ci peuvent en outre jouer un rôle déterminant dans la transformation de l'entrepreneuriat local africain en véritable moteur de développement.


En contribuant à **l'amélioration des conditions-cadres économiques** sur place, la Suisse multiplie les possibilités d'affaires, ce qui profite aussi bien à l'économie locale qu'aux entreprises helvétiques. Un environnement économique stable, où l'état de droit et la protection des droits de l'homme sont garantis, permet en outre de diversifier l'économie et

L'engagement de longue date de la Suisse au **niveau multilatéral** renforce l'efficacité de ses activités bilatérales et affûte son profil de partenaire compétent et digne de confiance dans le domaine de la paix et de la sécurité. Cet engagement, la Suisse le poursuit également dans le cadre de sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU pour la période 2023–2024. De plus, en associant les niveaux bilatéral et multilatéral, elle renforce la Genève internationale. Enfin, en tant qu'État hôte de l'ONU et d'autres acteurs internationaux importants, la Suisse peut jouer un rôle positif dans des domaines essentiels pour l'Afrique.

de créer des emplois décents. Dans ce contexte, la Suisse soutient son secteur privé à l'aide de divers instruments, tels que la **diplomatie commerciale**, la conclusion d'accords sectoriels bilatéraux et le conseil sur place par ses représentations extérieures. Elle facilite ainsi l'accès des entreprises suisses aux marchés de la région.

En tant qu'importante place financière et de négoce des matières premières, la Suisse a intérêt à ce que des règles transparentes s'appliquent. Elle met spécialement l'accent à cet égard sur la **lutte contre les organisations criminelles transnationales**, en particulier contre la corruption et les flux financiers illicites. Dans cette lutte, elle accorde une grande attention au développement des capacités des pays d'origine des fonds. Elle s'engage en outre pour l'élaboration et l'application effective de normes internationales visant à prévenir et à combattre les flux financiers illicites. À cette fin, elle renforce sa coopération judiciaire avec les États africains. De plus, lors de la restitution de valeurs patrimoniales d'origine illicite, la Suisse s'emploie à trouver des solutions contribuant au développement des pays concernés et profitant à leur population. Enfin, dans les enceintes multilatérales, elle s'engage en faveur d'une plus grande **transparence en matière de dette publique**.

La Suisse se positionne comme un des principaux centres mondiaux de **services financiers durables**. À cette fin, elle met en place des conditions-cadres propres à améliorer la compétitivité de sa place financière et à permettre, dans le même temps, au secteur financier de contribuer efficacement au développement durable.

Au niveau multilatéral, la Suisse participe aux recapitalisations du [Fonds africain de développement](#) , ainsi qu'à la définition de l'orientation stratégique de ce fonds. Elle soutient en outre

l'initiative qui vise à suspendre temporairement le service de la dette des pays les plus pauvres envers leurs créanciers publics bilatéraux, en raison des conséquences de la pandémie de COVID-19. Lancée par la Banque mondiale et le FMI, cette initiative est également appuyée par le G20 et le Club de Paris.

Enfin, la Suisse crée les conditions-cadres nécessaires pour que les acteurs des domaines de l'éducation, de la recherche et de l'innovation puissent approfondir leur coopération avec l'Afrique subsaharienne. En concertation avec la communauté scientifique suisse, elle développe les **relations scientifiques** existantes avec l'Afrique, soutient les jeunes talents africains et encourage les partenariats avec les hautes écoles suisses.

3.3 Durabilité

Dans le cadre de l'**Agenda 2030** la Suisse s'engage en faveur d'un développement durable de l'Afrique subsaharienne qui intègre les dimensions de l'environnement, de l'économie et de la société. En suivant cette approche multidimensionnelle, elle soutient également la **lutte contre le changement climatique** et ses conséquences. La Suisse contribue au Fonds vert pour le climat (USD 150 millions pour la période 2020–2023), qui porte une attention particulière à l'Afrique. Elle s'emploie en outre à promouvoir des systèmes de santé performants, en se concentrant notamment sur la gestion durable de l'eau potable, sur l'accès à cette dernière et sur les installations sanitaires. De plus, elle contribue à la stabilité, à la paix et à la prospérité sur le continent africain grâce à des initiatives encourageant les États à coopérer dans le domaine de la gestion de l'eau (approche *Blue Peace*).

Dans le contexte d'une **urbanisation** rapide de la région, la Suisse renforce son action dans les domaines des services d'approvisionnement en énergie et autres services de base, de la planification urbaine et de la gestion des risques climatiques. Il s'agit également de mieux anticiper et gérer la migration et les déplacements forcés dus aux catastrophes naturelles et aux conséquences du changement climatique. Dans les crises humanitaires, la Suisse s'engage en faveur d'une gestion durable des ressources, qui sont indispensables aussi bien aux réfugiés qu'à la population locale.

La Suisse poursuit ses efforts dans le domaine de l'**économie et des droits de l'homme**, en misant sur le dialogue avec tous les partenaires. Elle suit une approche différenciée, qui vise non seulement à prévenir les violations des droits de l'homme (principe « do no harm »), mais également à soutenir l'entrepreneuriat en tant que levier de promotion de ces droits. Un autre thème de première importance est celui de l'extraction des ressources naturelles, à laquelle participent aussi des entreprises suisses. Dans le domaine de l'extraction, du traitement et du commerce des matières premières, la Suisse s'engage en faveur de l'observation de normes sociales et environnementales ambitieuses, ainsi que du respect des droits de l'homme. L'encouragement d'une gouvernance d'entreprise responsable contribue à une concurrence loyale, qui est dans l'intérêt des entreprises suisses.

3.4 Numérisation

Le Conseil fédéral tient dûment compte de l'importance croissante de la numérisation. C'est ainsi qu'il lui a accordé plus de place dans le [programme de la législature 2019 à 2023](#), et l'a inscrite pour la première fois au nombre de ses priorités thématiques dans la [SPE 20–23](#). La [stratégie de politique extérieure numérique 2021–2024](#), en précise en outre les domaines d'action relevant de la politique extérieure suisse.

La numérisation peut conduire à de profonds changements économiques et sociétaux en Afrique subsaharienne également. Du point de vue du développement, les technologies numériques sont importantes à au moins deux niveaux.

Premièrement, il s'agit de mettre des **outils numériques** au service des projets et des programmes de la coopération internationale, de manière à atteindre les objectifs de développement plus efficacement et plus rapidement. Les applications numériques sont, dans le monde entier, de véritables moteurs de l'innovation en matière de développement et d'aide humanitaire. *Tech4Good* est le terme anglais dont la Suisse se sert pour désigner l'ensemble de son engagement en faveur de la pleine exploitation du potentiel des nouvelles technologies dans la lutte contre la pauvreté.

Deuxièmement, il s'agit d'encourager la **gouvernance numérique**. Cela inclut la transformation numérique des pays partenaires en Afrique subsaharienne, le but étant de numériser l'économie, la société et l'administration dans l'intérêt de la population. Or cela nécessite de surmonter divers défis: la numérisation peut en effet être à l'origine d'avancées technologiques disruptives, susceptibles d'accentuer les inégalités et les dépendances, par exemple dans le monde du travail ou en relation avec la gestion des données collectées. Les technologies numériques doivent donc être appliquées en tenant compte prioritairement du principe de l'autodétermination numérique. De plus, il s'agit de garantir un accès inclusif à Internet, afin que le plus grand nombre possible de personnes profitent des nouvelles technologies. À défaut, le risque existe que les inégalités sociales et économiques au sein d'un pays ou entre pays s'accroissent (fracture numérique). Face aux progrès de la numérisation, la Suisse s'attache en outre à réduire les cyberrisques, en particulier ceux liés à la gestion des données, à la cybercriminalité, aux cyberattaques et au cyberespionnage, au financement du terrorisme, à la surveillance et à la désinformation.

La Suisse soutient les entreprises dans la création de **services financiers** innovants et inclusifs destinés aux sociétés africaines et contribue, par son engagement multilatéral, à une concurrence loyale. Dans ce contexte, elle s'engage également pour que les modèles de financement innovants soient à la disposition des femmes, des jeunes et des groupes de population vulnérables.

Afin de renforcer la **Genève internationale** comme **centre mondial de la gouvernance numérique** ainsi qu'en relation avec d'autres thématiques d'avenir, le Conseil fédéral entend promouvoir la présence des milieux économiques et scientifiques et d'autres acteurs non étatiques dans les enceintes internationales concernées. Il est impératif que les acteurs africains puissent davantage participer aux discussions sur la gouvernance numérique, d'autant que l'intensification des échanges entre les pôles technologiques africains émergents et la Genève internationale recèle un gros potentiel. Le développement des capacités représente en outre un important instrument d'accompagnement, que la coopération avec des organisations multilatérales comme l'UA ou l'OIF permet d'exploiter en suivant des approches globales. Enfin, la Suisse entend exploiter le potentiel de la *Geneva Internet Platform (GIP)*³¹ qu'elle a créée en 2014.

³¹ La GIP est une plateforme neutre d'information et de discussion sur tous les aspects de la gouvernance numérique; elle organise des séances d'information et des cours sur le développement des capacités. Voir aussi la [stratégie de politique extérieure numérique 2021–2024](#).

4 Priorités géographiques

Les régions et les pays d’Afrique subsaharienne présentent une grande diversité, si bien que les intérêts de la Suisse y sont aussi très variés. La stratégie définit **cinq priorités géographiques**, qui offrent un intérêt particulier pour notre pays. Ces priorités couvrent environ la moitié des États d’Afrique subsaharienne, ainsi que les organisations multilatérales. Les domaines thématiques sur lesquels la Suisse se concentre ne sont cependant pas les mêmes selon les priorités.

Dans les trois régions du **Sahel**, de la **grande Corne de l’Afrique** et des **Grands Lacs**, ce sont la promotion de la paix, les actions humanitaires et la coopération au développement qui occupent le devant de la scène. Ces thèmes doivent aussi être mieux exploités politiquement.

L’expression **«Lionnes économiques»** désigne un groupe de pays, notamment d’Afrique subsaharienne, qui connaissent un grand dynamisme et une forte croissance économiques. Ils sont donc aussi une priorité géographique de la Suisse, qui y poursuit des intérêts principalement économiques et financiers.

La priorité que représentent les **organisations régionales** reflète quant à elle l’importance croissante des organisations multilatérales sur le continent africain.

Les États de l’Afrique australe ont aussi leur importance pour la Suisse, principalement pour deux raisons: d’une part, il s’agit de la principale région économique du sous-continent, où se situent donc certains des Lionnes économiques; d’autre part, la Suisse est également présente, avec ses instruments de coopération, au **Zimbabwe**, au **Mozambique** et à **Madagascar**.

Dans le même temps, il faut tenir compte des **dynamiques suprarégionales voire continentales** présentées aux chapitres 2 et 3, qui éclairent le sous-continent sous différents angles et illustrent les grandes lignes de la politique extérieure suisse en Afrique subsaharienne.

Enfin, la numérisation joue un rôle important dans les cinq priorités géographiques. Au-delà de l’approche *Tech4Good*, la transformation numérique est un thème prioritaire pour les Lionnes économiques.

Des objectifs et des mesures sont définis pour chacune des priorités géographiques. Au terme de la période couverte par la stratégie, les services fédéraux concernés procéderont à une évaluation visant à déterminer dans quelle mesure les objectifs fixés ont été atteints.

	Paix sécurité et droits de l’homme	Prosperité	Durabilité	Numérisation
Région du Sahel	Fort	Moyen	Moyen	Faible
Région des Grands Lacs	Fort	Moyen	Moyen	Faible
Région de la grande Corne de l’Afrique	Fort	Moyen	Moyen	Faible
Lionnes économiques	Faible	Moyen	Moyen	Fort
Organisations régionales	Fort	Moyen	Fort	Faible

Plus la couleur est forte, plus le thème est important dans les pays respectifs.

Figure 7 : Priorités géographiques de la stratégie pour l’Afrique subsaharienne (source : DFAE).

Domaines thématiques

Dans la région du Sahel, la Suisse se concentre sur les trois thématiques ci-dessous:

1. Paix, sécurité et droits de l'homme

- Par son action dans le domaine de la **promotion civile et militaire de la paix**, la Suisse contribue à la résolution des conflits. Elle encourage le dialogue politique avec tous les acteurs et s'engage en faveur de la prévention du terrorisme, de l'extrémisme violent et de la criminalité transfrontalière. Elle soutient en outre les centres de formation au maintien de la paix au Ghana et au Mali et participe aux missions de la paix de l'ONU et de l'UE.
- La Suisse s'engage pour la protection des droits fondamentaux individuels, pour le respect du **droit humanitaire international**, y compris du principe de l'accès humanitaire, et pour la liberté d'action de la société civile.
- Dans le cadre de son **engagement humanitaire**, la Suisse fournit de l'aide d'urgence et contribue à la protection des migrants et des personnes déplacées dans la région.
- La Suisse s'engage dans la lutte contre les causes de la **migration irrégulière** et contre la traite d'êtres humains. Elle encourage des solutions régionales coordonnées, le dialogue avec les États partenaires ainsi que la conclusion d'accords et de partenariats migratoires.

2. Prospérité

- La Suisse investit dans les **services de base**, tels que l'éducation et la santé, renforce la gouvernance locale et soutient le développement rural.
- La Suisse encourage une **participation accrue des femmes** dans les processus décisionnels.

3. Durabilité

- La Suisse s'engage en faveur d'une gestion durable des **ressources naturelles**, comme l'**eau potable**, et d'un accès inclusif à ces dernières.
- La Suisse renforce le développement durable de l'agriculture.
- La Suisse contribue à une gestion des conséquences du changement climatique dans la région qui permette de **réduire le risque de catastrophes** et de renforcer la résilience de la population.

Objectifs et mesures

- A) La Suisse renforce son profil politique dans le domaine de la promotion de la paix.
- Désignation d'un envoyé spécial pour la région du Sahel
 - Examen de la transformation du bureau de coopération de Bamako au rang d'ambassade
 - Intensification des visites diplomatiques et des échanges entre capitales
 - Renforcement de l'approche basée sur des solutions globales dans les discussions multilatérales sur la région, notamment dans le cadre de sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi qu'au sein de l'OIF.
 - Détachement de personnel dans les missions de paix de l'ONU et de l'UE et dans d'autres organisations et institutions.
- B) La Suisse œuvre à la diminution des causes des déplacements forcés et à la réduction de la pression migratoire.
- Développement de la coopération bilatérale en matière de migration
 - Renforcement des services de base (éducation, santé) conformément à la stratégie CI 21–24.
- C) La Suisse met en œuvre ses instruments de coopération internationale en se concentrant sur la prospérité et la durabilité et s'appuie sur une combinaison de ces instruments (principe du nexus).
- Priorités des nouveaux programmes de coopération: amélioration de la gouvernance locale, renforcement de l'éducation de base et de la formation professionnelle, encouragement du développement rural, soutien des marchés et des chaînes de valeur et gestion durable des ressources.
- Autres mesures:
- Développement des capacités locales de gestion des crises
 - Intensification des échanges entre les représentations suisses dans la région et en Afrique du nord.

4.2 Région de la grande Corne de l'Afrique

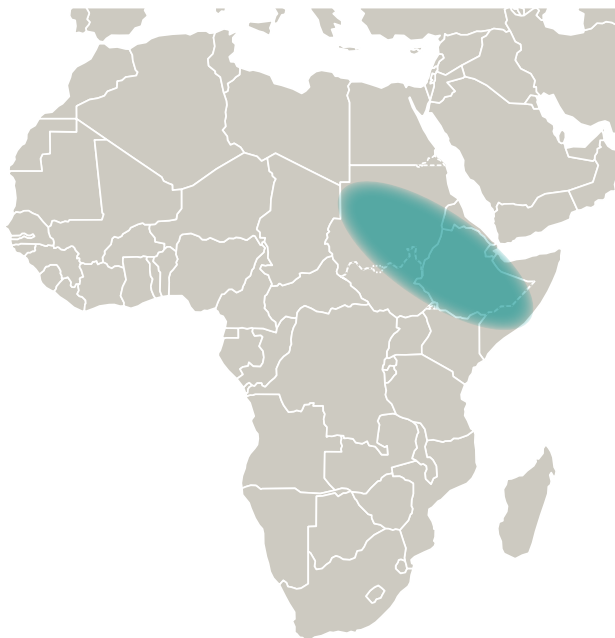


Figure 9 : Priorité géographique 2 – région de la grande Corne de l'Afrique (source: DFAE).

La grande Corne de l'Afrique compte au nombre des régions du monde les plus dynamiques, mais aussi les plus fragiles et les plus conflictuelles. Sa diversité géographique, historique, politique, culturelle et religieuse est une grande richesse, mais elle l'expose à d'importants risques de **conflits internes et interétatiques**. Le terrorisme international et l'extrémisme violent sont présents en particulier en Somalie, où l'État est encore en phase de construction. Ces derniers temps, la région a néanmoins connu des développements prometteurs, comme la **paix entre l'Éthiopie et l'Érythrée** ou la **transition politique au Soudan**. Ces progrès ouvrent la voie à une plus grande stabilité et au développement économique de toute la région, mais sont encore fragiles. Les dynamiques à l'œuvre dans chaque État s'influencent mutuellement, tant favorablement que défavorablement.

Particulièrement touchée par le **changement climatique**, la région de la grande Corne de l'Afrique est régulièrement frappée par des catastrophes naturelles. Elle doit également faire face à des défis humanitaires, économiques et sociaux. À cela s'ajoute que la **bonne gouvernance**, l'état de droit et le respect du droit international humanitaire et des droits de l'homme, en particulier des droits de la femme, y sont sous forte pression. Enfin, le Soudan du Sud, le Soudan, l'Éthiopie et la Somalie sont le théâtre de **graves crises humanitaires**.

La **migration**, tant régulière qu'irrégulière, joue un rôle important dans la grande Corne de l'Afrique. Elle se limite généralement à la région elle-même, mais la situation des migrants y est souvent précaire et les pays d'accueil doivent faire face à de gros défis. Pour ce qui est de la migration internationale, elle emprunte trois routes: vers l'Afrique du Sud, vers les États arabes et vers l'Europe, via la Libye, la route de l'Est étant la plus fréquentée. La migration interne et les déplacements forcés à l'intérieur des pays sont également significatifs. N'étant pas reconnus, les déplacés internes ne bénéficient pratiquement d'aucun soutien.

Ces dernières années, les États de la grande Corne de l'Afrique ont enregistré une forte **croissance** économique et l'extraction des ressources naturelles y offre encore un important potentiel. Cette évolution favorable de l'économie n'a cependant guère eu d'effets sur les graves inégalités sociales, et d'importantes disparités subsistent entre États. Les deux grandes **puissances économiques de la région**, à savoir le **Kenya** et l'**Éthiopie**, font figure de véritables plateformes multilatérales, à l'échelle mondiale pour le Kenya, avec le siège africain des Nations Unies à Nairobi, et continentale pour l'Éthiopie, avec le siège de l'UA à Addis-Abeba.

Trait d'union entre le Proche-Orient et l'Afrique et lieu de passage obligé du commerce mondial, la grande Corne de l'Afrique présente une importance **géostratégique** majeure, comme en témoignent la présence militaire d'États tiers, surtout à Djibouti, ainsi que l'occupation stratégique des installations portuaires, le long de la côte. En particulier l'influence de la Chine, de la Russie et des États de la péninsule arabique s'est fortement accrue. Les relations avec les États voisins d'Afrique du Nord sont également très intenses. Enfin, le conflit sur les eaux du Nil pèse sur les relations entre l'Égypte, l'Éthiopie et le Soudan.

La communauté internationale est présente dans la région notamment dans le cadre de missions de paix de l'ONU ou de l'UA au Soudan, au Soudan du Sud et en Somalie. L'UE y joue aussi un rôle important dans les domaines de la coopération au développement et de l'aide humanitaire, ainsi qu'avec ses propres missions de paix. Les États de la région se sont par ailleurs associés au sein de l'organisation régionale IGAD, qui vise à promouvoir le développement et la stabilité. L'IGAD est engagée en particulier au Soudan et au Soudan du Sud, en tant que médiatrice et garante du processus de paix.

Domaines thématiques

Dans la région de la grande Corne de l’Afrique, la Suisse se concentre sur les trois thématiques ci-dessous :

1. Paix, sécurité et droits de l’homme

- La Suisse contribue à la **mise en œuvre des initiatives de paix** et s’engage en faveur de la prévention de la violence et de la résolution inclusive des conflits dans les deux contextes soudanais. Elle participe en outre aux missions de paix de l’ONU dans le cadre de ses activités de promotion militaire de la paix.
- La Suisse fournit de l’**aide humanitaire** et contribue à la protection des **réfugiés** et des déplacés internes.
- La Suisse s’engage dans la lutte contre les causes de la **migration irrégulière** en encourageant des solutions régionales coordonnées ainsi que la conclusion d’accords et de partenariats migratoires.
- La Suisse soutient les processus de **transition politique** et d’ouverture et encourage la bonne gouvernance et la décentralisation.
- La Suisse s’engage pour la protection des **droits fondamentaux** individuels, pour le respect du droit international humanitaire et pour le renforcement de la participation de la société civile.

2. Prospérité

- La Suisse soutient un développement économique et social durable, fondé sur un accès amélioré et inclusif à des **services de base** de qualité et sur la **sécurité alimentaire**.
- La Suisse encourage l’amélioration des **conditions-cadres économiques**.

3. Durabilité

- La Suisse contribue à l’atténuation des conséquences du **changement climatique** et des catastrophes naturelles.

Objectifs et mesures

- D) La Suisse renforce son profil politique dans le domaine de la promotion de la paix.
- Désignation d'un envoyé spécial pour la région de la grande Corne de l'Afrique
 - Soutien du processus de paix au Soudan du Sud et des processus de transition en Éthiopie et au Soudan
 - Détachement de personnel dans les missions de l'ONU et de l'UE ainsi que dans d'autres organisations et participation aux activités de déminage
 - Renforcement de la capacité d'agir des acteurs régionaux et internationaux comme l'UA, l'IGAD et l'ONU
 - Renforcement de l'approche basée sur des solutions globales dans les discussions multilatérales sur la région, notamment dans le cadre de sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU.
- E) La Suisse œuvre à la diminution des causes des déplacements forcés et à la réduction de la pression migratoire.
- Renforcement des synergies entre le DFAE et le Département fédéral de justice et police (DFJP), en particulier dans le domaine des solutions durables pour les déplacés internes
 - Poursuite du dialogue technique sur la migration et les droits de l'homme avec l'Érythrée ainsi que du programme de développement professionnel mis en œuvre dans ce pays
 - Soutien des mécanismes de coordination régionaux de l'IGAD et de l'UA ainsi que du Processus de Khartoum
 - Intensification de la coopération avec les États de la péninsule arabe en matière de protection des migrants.
- F) La Suisse met en œuvre ses instruments de coopération internationale en se concentrant sur la prospérité et la durabilité et s'appuie sur une combinaison de ces instruments (principe du nexus).
- Priorités des nouveaux programmes de coopération: renforcement de la résilience et du développement économique et social durable (y c. de l'éducation de base et de la formation professionnelle), encouragement des chaînes de valeur et garantie des services de base et de la sécurité alimentaire.
- Autre mesure:
- Intensification des échanges entre les représentations suisses dans la région et dans les États de la péninsule arabe.

4.3 Région des Grands Lacs



Figure 10: Priorité géographique 3 – région des Grands Lacs (source: DFAE).

La région des Grands Lacs est marquée depuis des décennies par des **conflits** et des **tensions** tant internes que transfrontaliers, dont les causes sont imputables à des facteurs économiques, ethniques, historiques et (socio-)politiques ainsi qu'à l'accès aux ressources naturelles. Ces conflits sont à l'origine d'importants déplacements de population et provoquent des **crises humanitaires** de longue durée, si bien que les besoins d'aide humanitaire ne cessent d'augmenter. La région est en outre fortement affectée par des maladies transmissibles ainsi que par des maladies tropicales négligées.

Des défis sont à relever dans les domaines de la **démocratie**, de la **gouvernance** et de la **lutte contre la corruption**. De plus, les droits de l'homme et le droit international humanitaire sont sous forte pression dans la région et la **violence sexuelle et basée sur le genre** y est très répandue. Quant à la société civile, ses possibilités d'action sont très limitées et sa protection n'est souvent pas garantie.

La région des Grands Lacs subit des **événements climatiques** récurrents, tels que précipitations irrégulières, inondations massives et fortes hausses des températures. Cela met en péril les moyens de subsistance de la population et fait obstacle au développement économique. Dans le même temps, les grandes surfaces forestières et les eaux de la région jouent un rôle important pour la biodiversité et la stabilité du climat.

Outre le fait que la **pauvreté** et les **inégalités sociales** minent toute la région, le développement économique se heurte au manque d'infrastructures, à la faiblesse des institutions, à l'absence d'Etat de droit et à l'insuffisance des services de base. L'évolution démographique menace en outre de freiner les progrès résultant de la croissance, d'où la nécessité d'investir dans l'éducation de base et la formation professionnelle ainsi que dans la santé (reproductive), en particulier pour les mères et les enfants. Hormis la Tanzanie, tous les États de la région sont classés parmi les pays à faible revenu, avec cependant d'importantes différences de l'un à l'autre. Ainsi, alors que le Rwanda et la Tanzanie présentent des taux de croissance économique constamment élevés, les indicateurs de croissance de la République démocratique du Congo et du Burundi sont extrêmement bas.

Le développement économique continue de reposer principalement sur l'extraction de **matières premières**. La région figure en effet parmi les plus riches du monde en cobalt, en coltan et en terres rares, qui sont autant de ressources stratégiques. Elle dispose également d'un gros potentiel dans les secteurs de l'agriculture et de l'énergie hydraulique. Les conditions-cadres nécessaires à une diversification de l'économie font cependant largement défaut.

L'ONU contribue fortement à la stabilité de la région des Grands Lacs, avec par exemple la mission des casques bleus en République démocratique du Congo (MONUSCO), le travail de son envoyé spécial pour la région ou encore l'action de la Commission de consolidation de la paix. Les organisations régionales comme l'UA, la CAE, la CDAA, la CEEAC et la Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs (CIRGL) jouent aussi un rôle important dans divers contextes.

Domaines thématiques

Dans la région des Grands Lacs, la Suisse se concentre sur les trois thématiques ci-dessous :

1. Paix, sécurité et droits de l'homme

- La Suisse contribue à la **promotion de la paix** et à la prévention des conflits. Elle encourage un dialogue politique inclusif aux niveaux bilatéral et multilatéral.
- La Suisse s'engage pour la protection des **droits fondamentaux** individuels, pour le respect du **droit international humanitaire** et pour le renforcement de l'**Etat de droit**.
- La Suisse est active dans les domaines du **désarmement**, de la **démobilisation** et de la **réintégration**, ainsi que dans celui du **déminage** humanitaire.

2. Prospérité

- La Suisse s'engage en faveur d'une **bonne gouvernance** et de **services de base** suffisants.
- La Suisse favorise la **création d'emplois**, notamment en soutenant le développement des marchés et l'établissement de chaînes de valeur, et promeut une **éducation de base** et une **formation professionnelle** de qualité.
- La Suisse étend sa **coopération économique** avec certains États, en se concentrant sur des niches dans lesquelles elle dispose d'un savoir-faire particulier (chapitre 4.4).

3. Durabilité

- La Suisse s'engage en faveur d'activités économiques conformes au droit international et aux droits de l'homme, en particulier dans le **secteur des matières premières**.

Objectifs et mesures

- G) La Suisse renforce son profil politique dans le domaine de la promotion de la paix.
- Examen de la transformation du bureau de coopération de Kigali au rang d'ambassade
 - Consolidation de la paix par l'association des activités bilatérales et les instruments multilatéraux (p. ex. présidence de la Configuration Burundi de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU)
 - Détachement de personnel dans les missions de l'ONU et de l'UE et dans d'autres organisations et institutions
 - Renforcement de l'approche basée sur des solutions globales dans les discussions *multilatérales* sur la région, notamment dans le cadre de sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU, ainsi qu'au sein de de l'OIF.
- H) La Suisse renforce la protection des droits de l'homme et des personnes vulnérables.
- Renforcement de l'engagement contre la violence basée sur le genre et l'impunité
 - Développement de la coopération avec les femmes et les jeunes.
- I) La Suisse met en œuvre ses instruments de coopération internationale en se concentrant sur la prospérité et la durabilité et s'appuie sur une combinaison de ces instruments (principe du nexus).
- Priorités des nouveaux programmes de coopération: amélioration de la bonne gouvernance et des services de base (éducation de base et formation professionnelle ainsi que soins de santé)
 - Soutien à la République démocratique du Congo dans sa procédure d'adhésion aux [Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme](#) et renforcement de la coopération avec le secteur privé suisse en relation avec le respect de ces principes .

4.4 Lionnes économiques

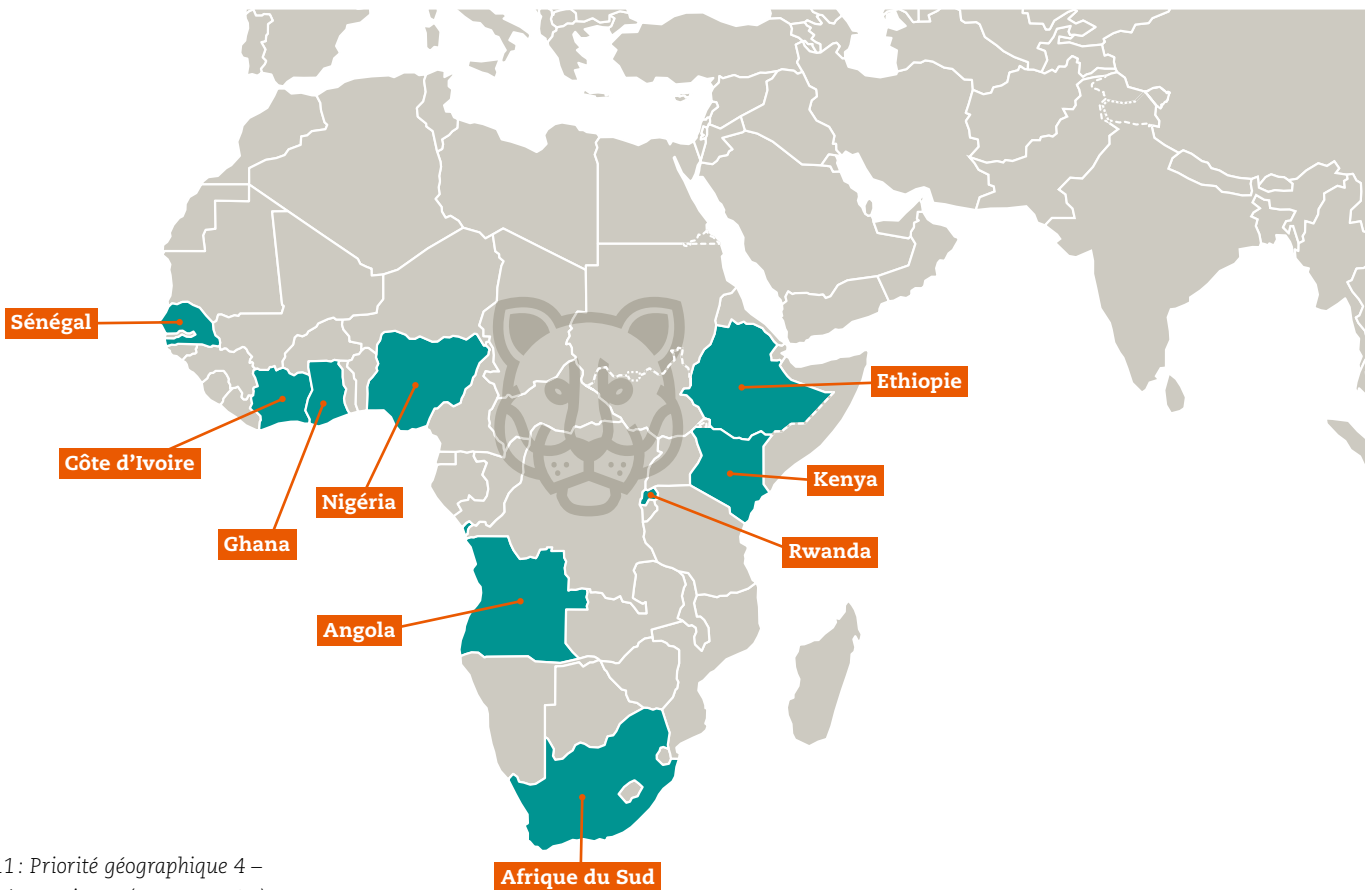


Figure 11 : Priorité géographique 4 – Lionnes économiques (source : DFAE).

Le **potentiel économique** de l'Afrique subsaharienne est présenté plus haut, au ch. 2.2. Ces dernières années, de nombreux pays de la région ont enregistré des taux de croissance élevés. En 2019, selon le [FMI](#), ils étaient 20 à afficher un taux de croissance supérieur à 4%. Par analogie avec les « Tigres asiatiques », les États africains à forte croissance économique sont parfois appelés les « Lionnes ». Il n'existe cependant pas de définition précise permettant de déterminer si un pays entre dans cette catégorie. En raison de leur forte croissance et de leur politique économique encourageant le développement du secteur privé, on peut y classer des pays comme le Kenya, le Ghana, la Côte d'Ivoire et l'Éthiopie. Sont également intéressantes les économies du Sénégal et du Rwanda, qui sont certes plus modestes, mais présentent une croissance très dynamique. Quant à l'Afrique du Sud, au Nigéria et à l'Angola – les trois grandes économies et traditionnels poids lourds du sous-continent –, ils n'ont enregistré ces dernières années qu'une croissance relativement faible.

Le développement économique des Lionnes économiques peut se répercuter sur les pays voisins. De plus, ces moteurs économiques de la région attirent de nombreux migrants, jeunes pour la plupart, en quête d'un revenu. La pandémie de COVID-19 devrait cependant ralentir cette tendance.

Il faut en outre souligner que les taux de croissance élevés évoqués ci-dessus sont en partie trompeurs, étant donné que souvent cette croissance dépend principalement du **secteur des matières premières** et que la valeur ajoutée qui en résulte n'est générée au niveau local que pour une très faible part et ne profite donc guère à la population en général. Le potentiel de **diversification de l'économie** est donc très important dans nombre de pays. Par ailleurs, le **commerce intra-africain** est peu développé. La zone de libre-échange continentale récemment créée devrait permettre de mieux exploiter ce fort potentiel.

Des efforts particuliers doivent être accomplis pour créer des emplois pour les jeunes et promouvoir l'accès des femmes au marché du travail. Or, pour attirer des investisseurs, il y a lieu d'entreprendre des réformes propres à améliorer le **climat d'investissement**. Ces réformes concernent l'**état de droit, la protection des droits de l'homme, la lutte contre la corruption, la fiscalité et l'abandon du protectionnisme**. Le développement des infrastructures est également primordial, notamment pour couvrir les besoins croissants en énergie. Les risques en partie élevés effraient toutefois de nombreux investisseurs. Enfin, le secteur financier présente aussi de gros risques.

Pour de nombreux pays africains, les progrès technologiques et la **numérisation** croissante de l'économie mondiale sont synonymes de défis, mais aussi d'opportunités. Les défis résident notamment dans le fait que la valeur ajoutée résultant de l'économie numérique est générée ailleurs et que la concentration de plus en plus forte des données entre les mains de quelques pays et entreprises crée de nouvelles dépendances politiques et économiques. Pour ce qui est des opportunités, citons pour exemple la possibilité de faire un véritable bond en avant dans le domaine financier, autrement dit de passer directement aux services FinTech, pour lesquels il n'est pas nécessaire de développer préalablement un marché financier local. Ces services favorisent l'intégration de larges pans de la population dans le système financier et peuvent ainsi contribuer à réduire le secteur informel. De plus, installé notamment en Afrique du Sud, le *Square Kilometre Array Observatory* ([SKAO](#))³² contribuera à accélérer la numérisation dans la région et ouvrira de nouvelles perspectives en matière de coopération scientifique.

32 Le SKAO est une nouvelle organisation interétatique mondiale qui s'occupe de radioastronomie. Son radiotélescope sera installé sur deux sites, l'un en Afrique du Sud et l'autre en Australie.

Domaines thématiques

En ce qui concerne les Lionnes économiques, la Suisse se concentre sur les trois thématiques ci-dessous :

1. Prospérité

- La Suisse intensifie ses relations **économiques** avec ces pays, en particulier avec l'**Afrique du Sud**, qui est aussi, en tant que membre du G20 et des BRICS, un **pays prioritaire à l'échelle mondiale**. Sont également intéressants pour la Suisse le Nigéria, avec son immense marché, et le Kenya, en tant que troisième économie d'Afrique subsaharienne. La Côte d'Ivoire, le Ghana, l'Angola et l'Éthiopie sont des pôles régionaux susceptibles de gagner en importance. La Suisse est également attentive à des marchés plus petits dont le potentiel croît, comme ceux du Sénégal et du Rwanda. Enfin, selon l'évolution de la situation politique et économique dans la région, d'autres pays pourraient aussi mieux exploiter leur potentiel.
- La Suisse consolide les conditions-cadres propices à de **nouvelles possibilités d'échanges commerciaux et d'investissement**, au moyen des instruments de la coopération internationale, tels que la formation professionnelle, ainsi que par son engagement en faveur d'une bonne gouvernance. Les entreprises suisses ou locales peuvent ainsi créer des emplois décents sur place et offrir des perspectives d'avenir aux jeunes, si bien que les incitations à la migration irrégulière diminuent.
- La Suisse soutient les **entreprises helvétiques** qui se déclarent intéressées à étendre leurs activités dans ces pays.

2. Durabilité

- S'agissant des Lionnes économiques, la Suisse accorde une attention particulière à une **gouvernance d'entreprise responsable**, afin que l'économie contribue à la protection des droits de l'homme.
- Dans le cadre de la coopération internationale, la Suisse s'engage en faveur de l'**exploitation et du commerce durables des ressources naturelles**.
- La Suisse renforce sa coopération avec les pays partenaires faisant partie des Lionnes économiques en soutenant la **lutte contre la corruption et le développement de services financiers durables**.
- La Suisse œuvre à la conclusion d'**accords pour la protection du climat** avec certains Lionnes économiques, en conformité avec l'art. 6 de l'Accord de Paris sur le climat.

3. Numérisation

- La Suisse aide les Lionnes économiques à exploiter les possibilités de la **transformation numérique** pour surmonter les défis auxquels ils font face.
- La Suisse reconnaît le rôle primordial des pôles technologiques africains en matière d'innovation dans le domaine des applications numériques. Le développement régional doit s'appuyer sur des **solutions numériques** reposant sur le savoir-faire local.
- La Suisse encourage le **potentiel que recèle la jeune génération** formée dans des hautes écoles à l'étranger, à même d'apporter un gain de compétences important aux pôles technologiques africains (*brain gain*).

Objectifs et mesures

- J) La Suisse intensifie ses relations économiques, afin d'accroître le volume des échanges commerciaux et des investissements, et encourage l'exploitation du potentiel des marchés financiers dans ces pays.
- Examen de la conclusion de nouvelles déclarations conjointes en matière de coopération économique ainsi que de nouveaux accords sectoriels dans les domaines de la protection des investissements, du transport aérien, de la double imposition et du libre-échange
 - Intensification de la coopération avec certains pays dans le secteur financier, en particulier dans le domaine des FinTech, sous la forme de dialogues financiers, de contacts bilatéraux lors de rencontres internationales et de participation à des commissions économiques mixtes
 - Soutien à l'application des normes internationales de lutte contre l'évasion fiscale, le blanchiment d'argent et la corruption
 - Poursuite des travaux dans le domaine de la restitution des avoirs d'origine illicite
 - Soutien des entreprises suisses par des prestations diplomatiques et consulaires, reposant notamment sur la diplomatie commerciale, la promotion des exportations et le conseil.
- K) La Suisse contribue à l'amélioration des conditions-cadres économiques et à la création d'emplois.
- Poursuite de la coopération économique avec l'Afrique du Sud et le Ghana dans le cadre des programmes de coopération
 - Soutien au développement des capacités techniques financières et fiscales des Lionnes économiques, avec pour priorités les compétences en matière de politique monétaire et financière, la fiscalité, la gestion de la dette et les échanges commerciaux
 - Soutien au niveau multilatéral de l'application des normes internationales relatives à la transparence et à la gestion durable de la dette publique
 - Renforcement du secteur privé reposant sur des partenariats innovants encourageant un entrepreneuriat agile, sur les PME locales ainsi que sur des écosystèmes économiques locaux durables
 - Encouragement d'une gouvernance d'entreprise responsable et soutien à l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives (ITIE).
- L) La Suisse soutient les entreprises helvétiques selon leurs besoins.
- Création de plateformes d'échanges entre les entreprises suisses et les représentants des secteurs public et privé des pays d'accueil
 - Développement des compétences de certaines représentations en Afrique de l'Est et de l'Ouest dans le domaine de la promotion des échanges commerciaux, en particulier des capacités du *Trade Point* de Lagos.
- M) La Suisse étend sa coopération avec les Lionnes économiques dans les domaines de la numérisation et de la diplomatie scientifique.
- Intensification des échanges entre les pôles technologiques africains et la Genève internationale, visant en particulier l'intégration des acteurs africains (gouvernements, secteur privé, milieux scientifiques et société civile) dans le domaine de la gouvernance numérique internationale
 - Encouragement de l'utilisation de technologies numériques mettant la priorité sur le facteur humain, ainsi que des expériences et des efforts de réglementation correspondants
 - Intégration systématique de la thématique de la numérisation et des nouvelles technologies dans les dialogues politiques bilatéraux et multilatéraux
 - Meilleure exploitation des conditions-cadres de la diplomatie scientifique, dans le respect des principes de base de la politique de la Suisse en matière de formation, de recherche et d'innovation (politique FRI) et en concertation avec la *Leading House* compétente (Université de Bâle) et le Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)
 - Exploitation des possibilités de coopération scientifique et technique avec l'Afrique du Sud et les États voisins en relation avec la construction et l'exploitation du SKAO, compte tenu du crédit d'engagement approuvé par le Parlement.

4.5 Organisations régionales



Figure 12: Priorité géographique 5 – organisations régionales (source : Shutterstock).

Eu égard à leur poids, les organisations régionales (chapitre 2.1) constituent une priorité distincte et à part entière de la stratégie pour l'Afrique subsaharienne, ce qui est au demeurant conforme à l'importance accordée au multilatéralisme dans la SPE 20–23.

Fondée en 2002, l'**Union africaine** (UA) a succédé à l'Organisation de l'unité africaine (OUA). Elle compte 55 membres et a pour vision une Afrique intégrée, prospère et pacifique. Pour s'assurer de la réalisation de cette vision, elle a adopté un cadre stratégique de mise en œuvre ambitieux : l'« [Agenda 2063 – L'Afrique que nous voulons](#) ³³ ». Ses organes principaux sont le Conseil exécutif, le Conseil de paix et de sécurité (CPS) et la Commission de l'Union africaine³³.

L'UA défend les intérêts de ses États membres sur la scène internationale. Elle occupe une place de plus en plus importante dans l'architecture de sécurité du continent et s'engage en faveur de la paix et de la sécurité. De plus, avec l'entrée en vigueur de la **zone de libre-échange continentale africaine** (ZLECAf) en 2019, une étape fondamentale de l'intégration économique de l'Afrique a été franchie.

L'UA est le partenaire principal de l'ONU en Afrique, en particulier dans les domaines de la paix et de la sécurité. Avec le CPS, elle dispose d'un organe de décision à l'échelle continentale. L'UA dirige sa propre mission de paix en Somalie (AMISOM), sur mandat du Conseil de sécurité de l'ONU. L'ONU coopère étroitement avec l'UA sur le plan économique également, par exemple dans le cadre de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA-ONU).

Les huit **communautés économiques régionales** (CER), à savoir la CEDEAO, l'IGAD, la CDAA, la CAE, l'UMA, le COMESA, la CEN-SAD et la CEEAC, font partie intégrante de l'UA, par rapport à laquelle elles opèrent selon le principe de subsidiarité. Elles assurent une intégration régionale, qui devrait déboucher à l'avenir sur une intégration continentale. Les CER se chevauchent partiellement, car il est possible d'adhérer à plusieurs d'entre elles. Dans le même temps, elles se distinguent les unes des autres quant à leurs priorités thématiques et leurs fonctions.

Comptant 54 membres, la **Banque africaine de développement** (BAD) a pour objectif premier de promouvoir un développement économique durable et le progrès social dans ses pays membres et de contribuer ainsi à y faire reculer la pauvreté. Les priorités de sa stratégie actuelle, qui couvre la période 2013-2022, sont la sécurité alimentaire, l'intégration économique régionale, l'énergie et l'électrification, l'industrialisation et l'amélioration des conditions de vie de la population.

33 [Guide de l'Union africaine 2020](#) ³³.

Domaines thématiques

En ce qui concerne les organisations régionales, la Suisse se concentre sur les trois thématiques ci-dessous, compte tenu de l'Agenda 2063 de l'UA ainsi que de la ZLECAf:

1. Paix, sécurité et droits de l'homme

- La Suisse reconnaît l'importance stratégique de l'UA et considère cette dernière comme une organisation partenaire essentielle aux fins du **règlement des conflits en cours** ainsi que de la prévention des conflits.
- La Suisse soutient l'intégration régionale et la coopération entre l'ONU, l'UA et les CER en tant que fondements de la **paix**, de la stabilité et du développement économique de la région ainsi que du renforcement du **multilatéralisme** en Afrique.
- La Suisse accorde une importance particulière à la thématique **des femmes et de la paix**, ainsi qu'à la prévention de la violence et à la question migratoire.

2. Prospérité

- La Suisse reconnaît le potentiel de la **Banque africaine de développement** (BAD) pour ce qui est d'assurer la prospérité de la population et œuvre à garantir l'efficacité et l'efficience de la banque.
- Au sein de la **BAD**, la Suisse se concentre sur les thèmes du changement climatique, de la coopération avec le secteur privé, de l'égalité des chances et de la résilience de la population dans les contextes fragiles.
- La Suisse accorde une grande importance à la **zone de libre-échange continentale africaine** pour l'intégration des marchés régionaux et les relations économiques bilatérales.
- Dans le domaine de la santé, la Suisse coopère avec l'agence de développement de l'UA **«Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique»** (NEPAD) et avec d'autres communautés de développement régionales.

3. Durabilité

- La Suisse coopère avec les CER pour surmonter les défis transfrontaliers auxquels la région doit faire face, tels que le **changement climatique**.

Objectifs et mesures

N) La Suisse renforce son profil de partenaire crédible et compétent auprès de l'UA et des organisations régionales.

- Développement de la coopération dans le domaine de la paix et de la sécurité, conformément aux accords conclus avec l'UA, la CEDEAO et l'IGAD
- Renforcement des dialogues politiques avec l'UA et les CER à New York et à Genève ainsi que dans les États où les CER ont leur siège
- Soutien à l'ouverture de représentations des CER à Genève.

O) La Suisse encourage la coopération régionale en définissant des priorités claires.

- Soutien de projets prioritairement dans les domaines de l'environnement, de l'eau, du changement climatique, de la migration, de la santé et de la prévention des catastrophes.

P) La Suisse renforce la capacité d'action des organisations régionales.

- Détachement d'experts auprès de l'UA et des CER dans les domaines définis comme prioritaires
- Soutien à la réalisation des objectifs de la BAD par une participation tant financière qu'au niveau de la définition des contenus
- Soutien politique au multilatéralisme africain moyennant le transfert de savoir-faire, y compris dans le cadre de sa candidature à un siège non permanent au Conseil de sécurité de l'ONU.

5 Partenaires de mise en œuvre

La Suisse met la présente stratégie en œuvre dans un esprit de partenariat, conformément à l'approche définie dans l'objectif de développement durable (ODD) 17 de l'ONU. Elle défend ses intérêts et promeut ses valeurs en coopérant avec de nombreux acteurs. À cette fin, elle favorise l'établissement de partenariats et de réseaux avec des gouvernements, des entreprises, les milieux scientifiques ainsi que des organisations de la société civile. En Suisse, le Conseil fédéral prête une attention particulière aux synergies avec le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et les trois Centres de Genève (GCSP, DCAF et CIDHG).

État hôte

Partenaire essentiel de la coopération en matière de politique étrangère, l'État hôte est le principal responsable des réformes et des changements sociétaux. La Suisse a signé des déclarations d'intention sur la tenue d'un dialogue politique régulier avec dix États d'Afrique subsaharienne. Elle s'attache également à renforcer le dialogue politique avec d'autres États, à la faveur de visites diplomatiques et en s'appuyant sur son réseau de représentations sur place. Les représentations africaines à Berne et à Genève jouent aussi un rôle important, raison pour laquelle la Suisse s'efforce de persuader les 49 États d'Afrique subsaharienne des avantages d'une présence permanente en Suisse. Actuellement, 43 d'entre eux sont représentés en Suisse.

Organisations internationales et régionales

Pour la mise en œuvre des programmes de coopération, la Suisse fait appel à l'expertise et aux ressources d'organisations internationales telles que l'ONU (coordonnateurs résidents de l'ONU, PAM, FAO, OIT, OMS, PNUD, BNUUA, UNOCA ou UNOWAS), la Banque mondiale ou le CICR. En sus du soutien financier qu'elle fournit à ces organisations, la Suisse met des experts à leur disposition, notamment dans le cadre de missions de la paix. Il est important pour la Suisse que ces organisations aient des objectifs et des marges de manœuvre clairement définis, de sorte que leur efficacité et leur efficience puissent être vérifiées et, le cas échéant, améliorées. En ce qui concerne le conflit qui sévit de longue date dans l'est de la République démocratique du Congo, la Suisse soutient par exemple l'envoyé spécial de l'ONU dans sa mission de renforcement de la coopération régionale.

Les organisations régionales comme la Communauté de développement de l'Afrique australe (CDA), la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE), la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ou l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) sont également des organisations partenaires de la Suisse, avec lesquelles elle a formalisé sa coopération. Enfin, la Suisse dispose depuis 2006 d'un siège d'observateur auprès de l'UA et développe sa coopération avec cette dernière notamment sur les questions de paix, de sécurité et de migration.

Union européenne et pays partenaires européens

Dans plusieurs États africains, notamment au Sahel, la Suisse coopère étroitement avec l'UE et ses États membres, notamment l'Allemagne et la France. Cette coopération porte en particulier sur l'aide humanitaire, la coopération au développement et la promotion civile de la paix. Afin de la renforcer, la Suisse mène des dialogues politiques sur l'Afrique avec l'UE et plusieurs de ses États membres. Le potentiel des initiatives et des actions communes devra en outre être exploité encore plus systématiquement à l'avenir. C'est ainsi que la stratégie conjointe pour l'Afrique prévue par l'UE et l'UA offrira la possibilité de développer des coopérations par exemple dans les domaines du changement climatique et de la numérisation. La Suisse soutient en outre les forums de dialogue régionaux, tels que les processus de Khartoum et de Rabat dans le domaine de la migration. Enfin, dans le domaine des visas, elle coopère étroitement avec les États Schengen pour étendre l'offre de services des visas et simplifier le dépôt des demandes. Il existe actuellement des accords de représentation dans 25 pays, conclus avec sept États Schengen.

Autres États tiers

En Afrique, la Suisse coopère également avec des États non européens, en particulier avec les États-Unis et le Canada. Elle mène des dialogues politiques réguliers sur l'Afrique avec chacun de ces deux pays. Elle a aussi des échanges concernant l'Afrique subsaharienne avec d'autres pays comme la Chine, l'Inde, le Japon, la Corée du Sud, le Brésil, la Russie ou les États d'Afrique du Nord et de la péninsule arabique, avec lesquels elle coopère dans des domaines d'intérêt commun. Avec la Chine, la Suisse a signé un protocole d'entente relatif

à une coopération économique et financière avec les États tiers concernés par l'initiative « Nouvelles routes de la soie ».

Organisations privées

Il ne suffit pas de la coopération entre États pour venir à bout des multiples défis qui se posent à l'Afrique subsaharienne. Le secteur privé, les milieux scientifiques et les organisations non gouvernementales (ONG) jouent aussi un rôle décisif pour promouvoir la stabilité politique et les réformes.

Secteur privé

Un environnement international et national stable est essentiel pour permettre aux entreprises privées de réaliser leurs objectifs. Les intérêts communs avec le secteur privé ne manquent donc pas : la paix et la sécurité, l'état de droit (y c. la protection des droits de l'homme), une gouvernance stable et de qualité ainsi que des infrastructures performantes (infrastructures terrestres et aériennes, approvisionnement en énergie, eau et alimentation, télécommunications, éducation, santé, main-d'œuvre qualifiée, etc.) sont en effet les conditions-cadres indispensables d'un développement économique durable et de la prospérité.

De nombreuses entreprises suisses opèrent déjà en Afrique subsaharienne, où elles créent des emplois de qualité. Elles aident ainsi à la prospérité locale et améliorent les perspectives d'avenir de la population sur place. Grâce à une gouvernance d'entreprise responsable, nombre d'entre elles contribuent de façon significative au développement durable et à la protection des droits de l'homme. Enfin, le secteur privé est également un partenaire important pour la coopération au développement. La Suisse coopère par exemple avec le secteur privé local au [Mozambique](#) et au [Kenya](#). Elle soutient en outre, conjointement avec plusieurs entreprises suisses, le projet [Swiss Capacity Building Facility](#), qui opère dans différentes régions d'Afrique. La coopération avec le secteur public sera renforcée ces prochaines années.

Milieux scientifiques

Avec ses hautes écoles reconnues dans le monde entier, la Suisse est à l'avant-garde en matière d'innovation, de nouvelles technologies, d'outils de gestion et de services d'excellence. En Afrique, elle jouit d'une excellente réputation en particulier dans les secteurs du tourisme et du management. Dans le domaine de la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation, l'Institut tropical et de santé publique suisse ([Swiss TPH](#)) en collaboration avec l'Université de Bâle, fait office de *Leading House* pour la coopération scientifique et technologique avec l'Afrique subsaharienne. Le Swiss TPH et d'autres acteurs publics et privés des milieux suisses de la recherche (p. ex. le Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, les universités de Zurich et de Genève, Novartis) participent en outre à des projets de

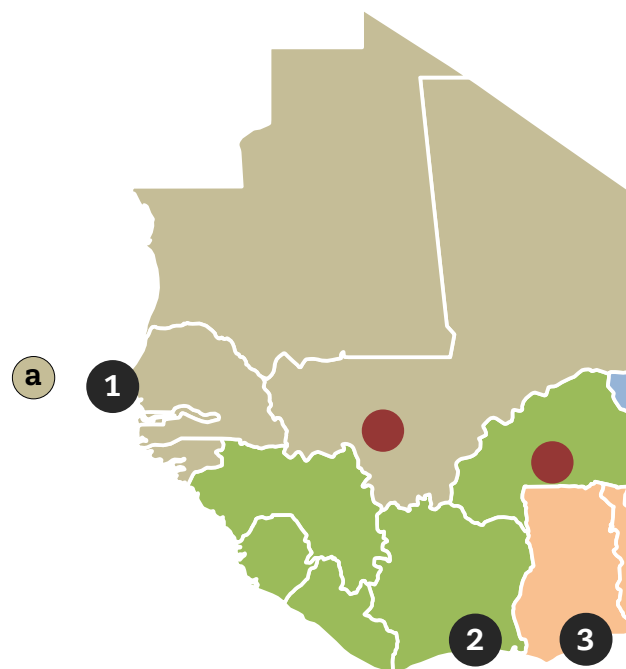
l'European & Developing Countries Clinical Trials Partnership (EDCTP). L'EDCTP soutient la recherche clinique sur des maladies qui touchent très durement l'Afrique subsaharienne.

De plus, le Fonds national suisse de la recherche scientifique [FNS](#) et son [pendant sud-africain](#) ont signé en 2020 un accord qui marque une étape importante dans la coopération scientifique avec l'Afrique du Sud. Enfin, dans le cadre de sa diplomatie scientifique et sur la base de sa stratégie internationale dans les domaines de la formation, de la recherche et de l'innovation (FRI), la Suisse entend développer des initiatives existantes et accompagner d'éventuelles nouvelles initiatives qui privilégient une approche ascendante.

Organisations non gouvernementales

La Suisse coopère avec des organisations non gouvernementales (ONG) locales, suisses ou internationales dans de nombreux contextes. Dans les régions en crise, les ONG fournissent principalement des services couvrant les besoins vitaux de la population, comme la nourriture, les soins de santé et l'hébergement. Dans d'autres régions, elles s'occupent de thématiques telles que l'encouragement du dialogue, les droits de l'homme, la sécurité, l'éducation de base et la formation professionnelle ainsi que la gestion de l'eau. Au [Tchad](#), la Suisse soutient par exemple un projet de Caritas visant à renforcer l'agriculture locale, ainsi qu'un projet d'Enfants du Monde portant sur l'éducation de base. Au [Rwanda](#) et en [Tanzanie](#), elle coopère notamment avec [Swisscontact](#) dans le domaine de la formation professionnelle. La sélection des ONG est essentielle pour garantir la qualité des prestations. La Suisse veille à l'utilisation correcte des fonds et à la réalisation des objectifs au moyen de mécanismes de contrôle internes et externes. Il s'agit d'un processus d'évaluation permanent.

Annexe 1: Réseau des représentations



Ambassades de Suisse et pays d'accréditation

1. Dakar (+ DDC, ILO)

- Sénégal
- Mali
- Mauritanie
- Guinée-Bissau
- Gambie
- Cap-Vert (a)

2. Abidjan

- Côte d'Ivoire
- Burkina Faso
- Guinée
- Libéria
- Sierra Leone

3. Accra (+ SECO)

- Ghana
- Bénin
- Togo

4. Abuja (+ DDC, HSA, ILO)

- Nigéria
- Tchad
- Niger

5. Yaoundé (+ DDC, HSA)

- Cameroun
- Rép. centrafricaine RCA
- Guinée équatoriale

6. Kinshasa (+ HSA)

- République démocratique du Congo RDC
- République du Congo
- Gabon

7. Luanda

- Angola
- Sao Tomé-et-P. (b)

8. Khartoum (+ DDC, ILO)

- Soudan
- Érythrée

9. Addis Abeba (+ DDC, ILO)

- Éthiopie
- Djibouti
- Soudan du Sud

10. Nairobi (+ DDC)

- Kenya
- Somalie
- Ouganda
- Rwanda
- Burundi

11. Dar es Salam (+ DDC)

- Tanzanie

12. Harare (+ DDC, HSA)

- Zimbabwe
- Zambie
- Malawi

13. Pretoria (+ SECO)

- Afrique du Sud
- Namibie
- Botswana
- Lesotho
- Swaziland
- Ile Maurice (c)

14. Maputo (+ DDC)

- Mozambique

15. Antananarivo

- Madagascar
- Seychelles (d)
- Comores (e)

Bureaux de coopération

- Mali:** Bamako (+ HSA)
- Burkina Faso:** Ouagadougou
- Niger:** Niamey
- Bénin:** Cotonou
- Tchad:** N'Djaména (+ HSA)
- Südsudan:** Juba (+ HSA)
- RDC:** Bukavu
- Rwanda:** Kigali
- Burundi:** Bujumbura (+ HSA)

Consulats généraux

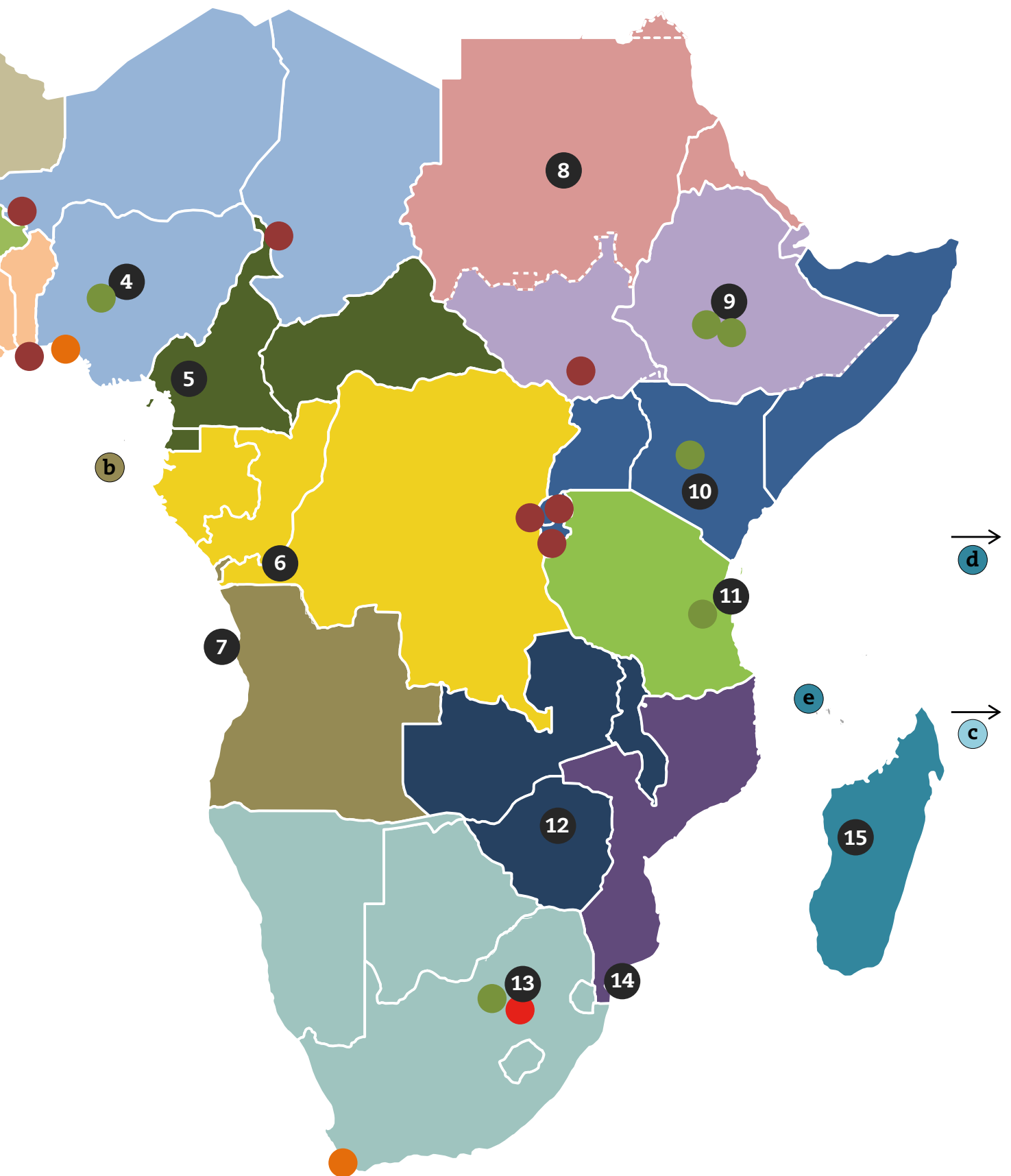
- Nigéria:** Lagos
- Afrique du Sud:** Cape Town

Swiss Business Hub

- Afrique du Sud:** Pretoria

Multilatéral

- Union africaine (Éthiopie)
- ONUN (Kenya)
- ECOWAS (Nigéria)
- IGAD (Éthiopie)
- EAC (Tanzanie)
- SADC (Afrique du Sud)



Annexe 2: Abréviations

AMISOM	Mission de l'Union africaine en Somalie (African Union Mission in Somalia)	EUTM	Mission de formation (European Union Training Mission)
AVIS28	Vision de la politique étrangère de la Suisse à l'horizon 2028	États-Unis	États-Unis d'Amérique
BAD	Banque africaine de développement	FATF	Financial Action Task Force du G7 (voir GAFI)
BEPS	Érosion de la base d'imposition et transfert de bénéficiaires (projet de l'OCDE) (Base Erosion and Profit Shifting)	FMI	Fonds monétaire international
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement	FNS	Fonds national suisse de la recherche scientifique
BRICS	Brésil, Russie, Inde, Chine et Afrique du Sud	G20	Groupe des 20
CAE	Communauté d'Afrique de l'Est	GCSP	Centre de politique de sécurité – Genève (Geneva Centre for Security Policy)
GAFI	Groupe d'action financière du G7	HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
CDAA	Communauté de développement de l'Afrique australe	HSA	Conseiller en sécurité humaine (Human Security Advisor)
CEA-ONU	Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique	IGAD	Autorité intergouvernementale pour le développement (Intergovernmental Authority on Development)
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest	ILO	Agent de liaison pour l'immigration (Immigration Liaison Officer)
CEEAC	Communauté économique des États de l'Afrique centrale	IMZ	Structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale (internationale Migrationszusammenarbeit)
CEN-SAD	Communauté des États sahélo-sahariens	ITIE	Initiative pour la transparence dans les industries extractives
CER	Communauté économique régionale	MENA	Moyen-Orient et Afrique du Nord (Middle East and North Africa)
CI	Coopération internationale	MINUAD	Mission hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	MINUSCA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
CIDHG	Centre international de déminage humanitaire – Genève	MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali
CIRGL	Conférence Internationale sur la région des Grands Lacs	MONUSCO	Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo
COMESA	Marché commun de l'Afrique orientale et australe (Common Market for Eastern and Southern Africa)	MoU	Protocole d'entente (Memorandum of Understanding)
COVID-19	Maladie à coronavirus 2019 (coronavirus disease 2019)	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (agence de développement de l'Union africaine) (New Partnership for Africa's Development)
CPS	Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
CSA	Corps suisse d'aide humanitaire	ODD	Objectif de développement durable
DCAF	Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité – Genève	OFCOM	Office fédéral de la communication
DDC	Direction du développement et de la coopération du DFAE	OIF	Organisation internationale de la Francophonie
DFAE	Département fédéral des affaires étrangères		
DFJP	Département fédéral de justice et police		
EAR	Échange automatique de renseignements (en matière fiscale)		
EUCAP	Mission de renforcement des capacités (European Union Capacity Building Mission)		

OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
ONUN	Office des Nations Unies à Nairobi
PIB	Produit intérieur brut
PME	Petites et moyennes entreprises des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SEFRI	Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation
SEM	Secrétariat d'État aux migrations
SKAO	Square Kilometre Array Observatory
SPE	Stratégie de politique extérieure
UA	Union africaine
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine
UMA	Union du Maghreb arabe
UNOCA	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (United Nations Regional Office for Central Africa)
UNOWAS	Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (United Nations Office for West Africa and the Sahel)
USD	Dollar des États-Unis d'Amérique
ZLECAf	Zone de libre-échange continentale africaine

Annexe 3 : Glossaire ↗

Accord de réadmission: accord visant à garantir que les personnes en situation irrégulière sur le territoire suisse soient réadmissibles rapidement et en toute sécurité dans leur pays d'origine. À cet effet, il règle les modalités d'exécution, la procédure ainsi que les délais de renvoi applicables entre la Suisse et l'État d'origine concerné.

Agenda 2030: il s'agit, à proprement parler, du « Programme de développement durable à l'horizon 2030 » de l'ONU. Avec ses 17 objectifs, l'Agenda 2030 constitue un cadre de référence mondial, qui couvre trois dimensions indissociables du développement durable, à savoir l'économie, l'environnement et la société. La Suisse le reconnaît comme un cadre d'orientation de première importance. L'Agenda 2030 n'a pas valeur de cadre légal impératif. C'est un instrument contribuant à la fixation d'objectifs politiques, à la formation de l'opinion et à la définition des politiques intérieure et extérieure. Il constitue également le cadre de la politique extérieure numérique (cf. politique extérieure numérique).

Agenda 2063: modèle stratégique de transformation sociale et économique du continent africain adopté par l'Union africaine en 2013.

Asset recovery: restitution de valeurs patrimoniales d'origine illicite.

Belt and Road Initiative (BRI; initiative Ceinture et Route): la BRI consiste principalement en la création d'infrastructures (transport, énergie et communication) dans des pays tiers, la plupart de ces infrastructures étant financées et construites par la Chine. Avec la BRI, la Chine présente pour la première fois son propre modèle de développement global. Elle souhaite ainsi soutenir sa croissance économique, mais surtout affirmer sa présence sur la scène géopolitique internationale. La politique du Conseil fédéral consiste à saisir les chances qu'offre cette initiative du point de vue des intérêts de la Suisse et de son économie, mais demande aussi que la BRI respecte les valeurs et les principes universels, afin qu'elle soit mise en œuvre de manière durable sur les plans économique, social et environnemental, dans l'intérêt des pays concernés.

Bilatéralisme: on parle de bilatéralisme lorsque des questions de politique étrangère sont débattues ou négociées entre deux parties. Si les parties sont plus nombreuses, on parle de multilatéralisme (cf. multilatéralisme).

Blue Peace: l'initiative Blue Peace fait référence à la coopération autour de l'eau par-delà les frontières, les secteurs et les générations en vue de promouvoir la paix, la stabilité et le développement durable. Elle peut se manifester sous la forme d'institutions communes et de conditions juridiques qui amènent les pays à prendre l'engagement de régler des différends par la voie pacifique et de se servir des ressources en eau qu'ils ont en commun pour collaborer de manière plus globale sur les plans économique et diplomatique. Blue Peace fait évoluer la concurrence sur les ressources limitées en eau douce vers une démarche coopérative, gage de sociétés plus pacifiques, plus cohérentes et plus durables.

Bons offices: ce terme générique désigne les différents types d'initiatives prises par une tierce partie pour contribuer au règlement pacifique d'un conflit entre deux ou plusieurs États. Les bons offices de la Suisse relèvent de trois catégories: les mandats de puissance protectrice, la Suisse en tant qu'État hôte de pourparlers de paix et la Suisse en tant qu'État tiers facilitateur ou médiateur, ou encore promoteur de processus de médiation et de négociation (cf. facilitation et médiation). Les bons offices vont de l'assistance technique ou organisationnelle (p. ex. mise à disposition d'un lieu de conférence) à la participation à un processus international de maintien de la paix, en passant par la médiation.

Brain gain: immigration de talents. Désigne, par opposition à la « fuite des cerveaux » (brain drain), les gains de compétences dont un pays et son économie bénéficient du fait de l'immigration de personnes bien formées et qualifiées ou particulièrement talentueuses.

Casques bleus: désignation familière des membres des forces de maintien de la paix des Nations unies. Il s'agit notamment d'unités militaires mises à disposition par les États membres des Nations Unies pour des missions de maintien de la paix; les Casques bleus sont placés sous le commandement des Nations Unies.

Cohérence: désigne une relation aussi peu contradictoire que possible entre les différentes politiques sectorielles d'un État.

Configuration Burundi de la Commission de consolidation de la paix de l'ONU: la Commission de consolidation de la paix de l'ONU coordonne l'engagement de la communauté internationale après la fin des hostilités dans certains pays. La Suisse préside la Configuration Burundi depuis 2009.

Coopération internationale (CI): ensemble des instruments de l'aide humanitaire, de la coopération au développement ainsi que de la promotion de la paix et de la sécurité humaine mis en œuvre par le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) et le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR).

Diplomatie scientifique: terme se référant notamment à l'utilisation de la collaboration scientifique entre États pour traiter des problèmes communs ou établir des partenariats internationaux. Au carrefour de la science, de la technologie et de la politique étrangère, cette approche scientifique des problématiques et des objectifs à atteindre peut contribuer à instaurer un climat de confiance et enrichir les discussions bilatérales et multilatérales. La diplomatie scientifique constitue une approche essentielle également dans le domaine de la politique extérieure numérique, en particulier au niveau multilatéral.

Droits de l'homme: les droits de l'homme sont les droits innés et inaliénables auxquels toute personne peut prétendre, sans discrimination, du simple fait de sa condition humaine. Ils sont essentiels pour garantir la protection de la dignité et de l'intégrité physique et psychique des personnes ainsi que leur développement individuel. Garants d'une société fondée sur l'obligation de respecter les droits des individus, ils s'appliquent aussi bien dans les relations internationales que dans les politiques nationales. Les droits de l'homme sont universels, indivisibles et étroitement liés les uns aux autres. Chaque État est tenu de les respecter, de les protéger et de les appliquer.

Droit international humanitaire: le droit international humanitaire régit la conduite des hostilités et protège les victimes de conflits armés. Il s'applique à tous les types de conflits armés, internationaux ou non, indépendamment de leur légitimation ou des motifs invoqués pour justifier le recours à la force.

Droit international public: ensemble de règles de droit en vigueur au niveau international, édictées en commun par des États et régissant les rapports entre eux. Le droit international public sert de fondement à la paix et à la stabilité et vise la protection et le bien-être des êtres humains. Il couvre donc des domaines très variés, tels que l'interdiction du recours à la force, les droits de l'homme, la protection des êtres humains pendant les guerres et les conflits (cf. droit international humanitaire), la prévention ou la poursuite pénale des crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, le génocide, le crime organisé transnational et le terrorisme. Il régit en outre des domaines comme l'environnement, le commerce, le développement, les télécommunications ou les transports. Les États étant souverains, ils sont soumis uniquement aux normes de droit international auxquelles ils ont décidé d'adhérer. Fait cependant exception à ce principe le droit international contraignant: aucun État ne peut se soustraire aux normes fondamentales qu'il contient, comme l'interdiction du génocide. Le droit international public s'applique également à l'espace numérique (cf. espace numérique).

Durabilité: comme le prescrit la Constitution, la Suisse encourage le développement durable tel qu'il a été défini par la Commission Brundtland en 1987, à savoir un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins. Ce principe a été mis en pratique en 2015, dans les 17 objectifs de l'Agenda 2030 (cf. Agenda 2030).

Échange automatique de renseignements (EAR): norme internationale visant à améliorer la transparence fiscale entre les États adoptée par l'OCDE en 2014.

Égalité des chances: une société fondée sur l'égalité des chances offre à tous ses membres, en particulier au début de leur existence, le même accès sans obstacles aux perspectives d'avenir, notamment aux possibilités de formation et de carrière ainsi que de développement de leur potentiel personnel. Nul ne doit subir de discrimination du fait notamment de son origine, de sa race, de son sexe, de son âge, de sa langue, de son statut social, de son mode de vie, de ses convictions religieuses, philosophiques ou politiques ni du fait d'une déficience corporelle, mentale ou psychique (art. 8, al. 2, Cst.).

État hôte: terme désignant un État qui accueille des représentations étrangères (ambassades, missions, consulats) ou des organisations internationales. La Suisse – en particulier la ville de Genève (cf. Genève internationale) – est l'État hôte de nombreuses organisations internationales.

Explosion démographique de la jeunesse: représentation surproportionnée des jeunes dans la démographie d'un pays. C'est le cas lorsque la catégorie des 15 à 24 ans représente au moins 20 % de la population totale et celle des 0 à 15 ans au moins 30 %.

Facilitation et médiation: la mission d'une tierce partie qui organise des négociations entre deux parties à un conflit est appelée facilitation ou médiation. La facilitation consiste à soutenir, favoriser et encourager les contacts entre les parties au conflit, sans s'impliquer dans le contenu de la négociation. Librement choisie par les parties au conflit – comme dans la médiation –, la tierce partie les aide à se rencontrer en un lieu approprié, à engager le dialogue sur de possibles solutions au conflit, à négocier et à signer un accord. Dans la médiation, la tierce partie s'implique également dans le contenu de la négociation et la recherche d'une solution, sans avoir toutefois le pouvoir d'en imposer une. La facilitation et la médiation font partie des bons offices (cf. bons offices) de la Suisse.

FinTech: contraction de l'anglais Financial Technology, ce terme désigne l'ensemble des instruments, services ou modèles d'affaires que les innovations dans le domaine des services financiers produisent, par exemple la chaîne de blocs (blockchain).

Fracture numérique: inégalités sociales et économiques au sein d'un pays ou entre pays s'accroissant en raison de différences dans les progrès de la numérisation (cf. numérisation).

G20: le Groupe des 20 est un forum informel qui réunit 19 États et l'UE et représente les principaux pays industrialisés et émergents. Il s'occupe de coopération financière et économique et peut fixer des normes internationales.

Genève internationale: Genève est le cœur du système multilatéral et le siège européen de l'ONU. Pas moins de 38 organisations, programmes et fonds internationaux, ainsi que 179 États et 750 ONG, y sont représentés. La Genève internationale assure un emploi à environ 45 000 personnes et génère plus de 11 % du PIB cantonal (1 % du PIB national). Chaque année, quelque 3300 conférences internationales se déroulent à Genève, principalement sur les thèmes suivants: 1) paix, sécurité et désarmement; 2) aide humanitaire, droit international humanitaire, droits de l'homme et migration; 3) travail, économie, commerce, science et télécommunication; 4) santé; 5) environnement et développement durable.

Gouvernance (bonne gouvernance): ce terme désigne une gouvernance démocratique, efficiente et efficace, dans l'intérêt de toute la population. Font partie d'une bonne gouvernance: la prise de décisions politiques dans un contexte de processus transparents et participatifs, des responsabilités clairement réparties, des services publics efficaces, un système juridique accessible, professionnel, indépendant et fondé sur les principes de l'état de droit et, enfin, un contrôle politique par une opinion publique critique.

Institutions de Bretton Woods: en 1944, les ministres des finances des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale se sont réunis à Bretton Woods (États-Unis), où ils ont tracé les grandes lignes de la reconstruction et des politiques économique et financière de l'après-guerre. Pour en assurer la mise en œuvre, deux organismes ont vu le jour: la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), aujourd'hui composante de la Banque mondiale, et le Fonds monétaire international (FMI). Ces institutions – dont le champ d'activité a depuis lors évolué – comptent aujourd'hui parmi les principaux acteurs de la coopération au développement et du financement du développement.

Leading House: les Leading Houses contribuent à la coopération internationale en matière de recherche et d'innovation avec des régions disposant d'un important potentiel de développement scientifique et technologique. L'Institut tropical et de santé publique suisse (Swiss TPH), avec le soutien de l'Université de Bâle, est la Leading House pour la coopération scientifique bilatérale avec les institutions partenaires d'Afrique subsaharienne.

Migration irrégulière: mouvement migratoire effectué en violation de la législation ou de traités internationaux régissant l'entrée dans un pays de transit ou de destination ou la sortie de leur territoire.

Migration mixte: groupes de personnes qui migrent en empruntant les mêmes itinéraires, mais pour des raisons différentes (déplacement forcé, déplacement interne, migration de main-d'œuvre).

Mission politique spéciale de l'ONU: mission de terrain civile de l'ONU active dans les domaines de la prévention des conflits ou de la promotion et de la consolidation de la paix ou soutenant des processus politiques par des bons offices. Les rôles et les caractéristiques des plus de 40 missions en cours sont très variés. Ces missions impliquent par exemple des bureaux nationaux ou régionaux, des envoyés spéciaux du secrétaire général de l'ONU ou des équipes d'experts ou de surveillance en matière de sanctions. Leur mandat repose généralement sur des décisions de l'Assemblée générale ou du Conseil de sécurité de l'ONU.

Multilatéralisme: on parle de multilatéralisme lorsque des questions d'intérêt commun sont débattues et négociées par plus de deux États (cf. par opposition: bilatéralisme). Les organisations et enceintes internationales comme l'ONU, l'OSCE et le Conseil de l'Europe sont le théâtre de telles discussions. Le multilatéralisme permet à la Suisse, par la conclusion d'alliances, de produire un effet de levier et de multiplier son influence.

Neutralité: les droits et les obligations de la Suisse en tant qu'État neutre découlent du droit international public (cf. droit international public). Ces obligations imposent à la Suisse, pour l'essentiel, de ne pas soutenir militairement d'autres États engagés dans un conflit armé international. Au niveau national, la Constitution fédérale fait mention de la neutralité comme moyen de préserver l'indépendance du pays. La politique de neutralité doit garantir l'efficacité et la crédibilité de la neutralité de la Suisse.

Nexus: lien structurel entre les divers instruments de la coopération internationale (aide humanitaire, coopération au développement et promotion de la paix et de la sécurité humaine) établi dans le cadre d'un projet, en particulier lors de crises prolongées.

Numérisation: la numérisation consiste en l'intégration de toutes les données et applications électroniques relevant de la société, de l'État et de l'économie. Elle inclut un large éventail d'applications numériques, telles que les nouvelles technologies de communication, la robotique, l'informatique en nuage, l'analyse des mégadonnées, l'intelligence artificielle et l'Internet des objets. La numérisation pénètre tous les domaines de notre quotidien et les transforme parfois radicalement.

Organisation internationale: les organisations internationales sont des structures permanentes regroupant au moins deux États. Elles sont chargées d'accomplir de manière autonome des tâches qui leur sont propres et comportent donc au moins un organe exécutif. Elles reposent en général sur un traité constitutif multilatéral (appelé aussi Statut ou Charte), qui définit leur domaine d'action et leurs organes.

Organisation non gouvernementale: toute entité à but non lucratif dans laquelle des individus s'organisent au niveau local, national ou international afin de poursuivre des objectifs et des idéaux communs, sans participation significative ni représentation du gouvernement. Les ONG font partie de la société civile (cf. société civile).

Partenariat migratoire: accord traduisant la volonté de deux ou plusieurs États de coopérer pleinement dans le domaine de la migration. Il fixe un cadre général pour leur coopération et permet de tenir compte des intérêts de tous les partenaires impliqués.

Politique extérieure: la politique étrangère d'un État définit ses relations avec les autres États et avec les organisations internationales et défend ses intérêts à l'étranger. Elle couvre divers domaines politiques, notamment les politiques en matière de commerce, d'environnement, de sécurité, de développement et de culture. En Suisse, la politique extérieure est de la compétence du Conseil fédéral. Le DFAE est chargé d'en assurer la coordination et la cohérence (cf. cohérence), en concertation avec les autres départements.

Prévention de l'extrémisme violent (PEV): approche globale visant à lutter contre les causes directes et structurelles de l'extrémisme violent et du terrorisme.

Principes humanitaires: humanité, impartialité et neutralité sont les valeurs et principes fondamentaux sur lesquels repose l'action humanitaire. Ils sont inscrits dans le Code de conduite du Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et ont également été approuvés par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Principes volontaires sur la sécurité et les droits de l'homme: normes internationales élaborées en 2000 par des entreprises, des ONG et des gouvernements. Destinées aux entreprises de sécurité privées, elles visent à promouvoir et à protéger les droits de l'homme.

Processus de Khartoum: processus ayant pour but de promouvoir la coopération et le dialogue en matière de migration entre les pays d'origine, de transit et de destination situés le long de l'itinéraire conduisant de la Corne de l'Afrique à l'Europe. Il s'agit d'une initiative commune de l'Union européenne et de l'Union africaine, lancée en 2014.

Processus de Rabat: processus euro-africain sur la migration et le développement lancé en 2006. Il a pour objectif de créer un cadre de dialogue et de consultation pour répondre aux enjeux liés à la route migratoire ouest-africaine. Ce processus réunit plus d'une cinquantaine de pays européens et de pays d'Afrique du Nord et de l'Ouest et d'Afrique centrale, ainsi que la Commission européenne et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Promotion de la paix: toute mesure contribuant à prévenir, apaiser ou résoudre des conflits armés, notamment par l'instauration d'un climat de confiance, la médiation et l'engagement en faveur du droit international humanitaire et des droits de l'homme (cf. facilitation et médiation, droit international humanitaire, droits de l'homme) relève de la promotion civile de la paix. Les mesures de consolidation de la paix prises au terme des hostilités incluent, entre autres, le travail de mémoire ainsi que les contributions à la promotion des processus démocratiques et au renforcement des droits de l'homme. La promotion de la paix crée ou consolide les conditions-cadres nécessaires au développement durable. Elle inclut des mesures aussi bien civiles que militaires.

Protectionnisme: politique commerciale extérieure visant à protéger l'économie nationale moyennant l'application de droits de douane ou de restrictions à l'importation.

Secteur informel: partie de l'économie d'un pays qui n'est pas prise en compte dans les statistiques officielles.

Secteur privé: le secteur privé comprend les acteurs qui n'appartiennent pas majoritairement à l'État et qui ont un but lucratif. Dans le cadre de la présente stratégie, le terme englobe également les entreprises sociales, les investisseurs d'impact et certaines fondations donatrices (notamment celles des entreprises multinationales).

Société civile: partie de la société qui s'organise de manière relativement indépendante de l'État et du secteur privé. La société civile se compose de groupes qui partagent les mêmes intérêts ou valeurs ou poursuivent des objectifs communs. En font partie des ONG, des associations et des fondations d'utilité publique, des groupes de particuliers, des organisations confessionnelles, des partis politiques, des associations professionnelles, des syndicats, des mouvements sociaux et des groupes d'intérêts.

Solutions durables (domaine de la migration): l'engagement de la Suisse en faveur des déplacés internes a pour objectif que ces derniers puissent, à terme, subvenir eux-mêmes à leurs besoins. La Suisse tient donc compte des besoins de protection spécifiques des migrants et de leurs communautés d'accueil en suivant une approche axée sur la durabilité.

Structure interdépartementale pour la coopération migratoire internationale (IMZ): la structure IMZ est chargée de renforcer la coopération entre acteurs de l'administration fédérale dans le domaine de la migration ainsi que d'assurer la cohérence de la politique migratoire extérieure de la Suisse. Cette coordination vise à renforcer le lien stratégique entre la coopération internationale et la politique migratoire, afin de réduire les causes de la migration irrégulière et des déplacements forcés; elle est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les fonds à affectation flexible de la coopération internationale.

Tech4good: les technologies numériques et les innovations techniques offrent de nombreuses possibilités d'améliorer les conditions de vie dans le monde entier. La Suisse encourage leur utilisation dans la coopération internationale, de manière à ce que les objectifs du développement durable soient atteints plus largement, plus avantageusement ou plus rapidement. Les nouvelles technologies peuvent contribuer à soulager les populations dans le besoin, à lutter contre la pauvreté, à surmonter les défis mondiaux, tels que le changement climatique, ou à améliorer la gouvernance. Elles comportent cependant aussi des risques et c'est pourquoi la Suisse accompagne toujours le transfert d'innovation par des mesures de formation.

Terrorisme: commission d'actes de violence criminels visant à intimider une population ou à contraindre un État ou une organisation internationale à accomplir ou à s'abstenir d'accomplir un acte quelconque. Sur le plan universel, des conventions internationales et des résolutions de l'ONU définissent différentes mesures que les États doivent mettre en œuvre pour prévenir ou poursuivre pénalement les actes de terrorisme. Ces textes reconnaissent que les mesures de lutte contre le terrorisme doivent respecter le droit international, en particulier les droits de l'homme, le droit international humanitaire et le droit international des réfugiés.

Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf): en 2019, les 54 États membres de l'Union africaine ont adopté l'accord de libre-échange continental africain, qui porte sur la création d'une zone de libre-échange à l'échelle du continent. Sa mise en œuvre est prévue en 2021. L'objectif est de créer un marché unique africain et de promouvoir les échanges commerciaux en Afrique, l'intégration régionale et continentale ainsi que le développement de l'économie africaine. La ZLECAf s'étendra sur un marché de 1,3 milliard de personnes.

Annexe 4:

Postulat 19.4628 Gugger

Conseil national

19.4628

Postulat Gugger

La Suisse a besoin d'une stratégie africaine

Texte déposé le 20 décembre 2019

Le Conseil fédéral est prié d'établir un rapport qui présente la stratégie de la Suisse à l'égard des pays africains pour la décennie à venir. Il privilégiera une approche pangouvernementale transcendant les seuls domaines de la politique extérieure et de la coopération au développement, et traitera notamment les questions liées à la fiscalité, aux migrations et à l'emploi, à l'environnement et au climat, ainsi que les aspects économiques.

Développement

Le rapport sur la politique extérieure 2018 rappelle que si le continent africain doit encore surmonter d'importants défis, il est dans l'intérêt de la Suisse que ce continent voisin soit prospère. De même, selon la «Vision de la politique étrangère de la Suisse à l'horizon 2028», les relations avec l'Afrique viennent par ordre d'importance juste après celles avec l'Europe, les risques et les opportunités liés à l'évolution démographique et au changement climatique étant clairement identifiés. Le message sur la coopération internationale de la Suisse 2021-2024 fait lui aussi état d'une focalisation sur les pays africains. Tout cela témoigne certes d'une prise de conscience de l'importance que revêtent pour la Suisse aussi les évolutions que connaissent les pays africains, mais c'est toujours le point de vue du DFAE que l'on entend. Rien, par exemple, n'est dit de la politique fiscale définie par le DFF à l'égard des pays africains, ni de ce que le DETEC veut faire pour que le continent africain cesse de servir de poubelle aux pays riches, ni des mesures que le DFJP et le DEFR entendent prendre face à l'évolution démographique et à la pénurie de main d'œuvre pour organiser l'accès des jeunes Africains au marché suisse de l'emploi. Aussi le Conseil fédéral doit-il mettre sur pied dans les meilleurs délais une stratégie africaine reposant sur une approche pangouvernementale afin de répondre à ces différentes questions.

Avis du Conseil fédéral du 19.02.2020

Dans le cadre de la nouvelle stratégie de politique extérieure 2020-2023 plusieurs stratégies régionales sont prévues, dont une stratégie Afrique, dont la durée s'orientera à la durée de la stratégie de politique extérieure (cycle de 4 ans). Les travaux sur cette stratégie Afrique débuteront en 2020, tous les services intéressés y contribueront afin d'assurer une approche pangouvernementale dans le cadre des mandats légaux existants.

Proposition du Conseil fédéral du 19.02.2020

Le Conseil fédéral propose d'accepter le postulat.

Impressum

Édition :

Département fédéral des affaires étrangères DFAE
3003 Berne
www.dfae.admin.ch

Date de publication :

13.01.2021

Conception :

Team Audiovisuel DFAE, Communication DFAE, Berne

Photo de couverture :

© Unsplash

Cartes :

Les frontières et noms indiqués, ainsi que les désignations figurant sur les cartes, n'impliquent ni reconnaissance, ni acceptation officielle par la Suisse.

Commande :

publikationen@eda.admin.ch

Cette publication est aussi disponible en allemand, italien et anglais et peut être téléchargée sous le lien www.eda.admin.ch/publikationen.

Berne, 2021 / © DFAE

